



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6101^e séance

Lundi 6 avril 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heller	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Ebner
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skačić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M ^{me} Pierce
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2009/129).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2009, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Abdurrahman Shalgham, Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mars 2009. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Shalgham pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2009/129)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur, de Haïti, du Pérou, de la République dominicaine, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République tchèque et de l'Uruguay, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mèrorès (Haïti) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je

considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Présidente du Conseil économique et social; M. Albert R. Ramdin, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des États américains; M. Pedro Medrano, Directeur du Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme alimentaire mondial; M^{me} Yvonne Tsikata, Directrice de pays de la Banque mondiale pour les Caraïbes; M^{me} Dora Currea, Directrice générale du Département géographique des Caraïbes de la Banque interaméricaine de développement; M. Niky Fabianic, Directeur régional adjoint du bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et M^{me} Corinne Delechat, chef de mission du Fonds monétaire international pour Haïti.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/129, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilité en Haïti. Les membres du Conseil sont également saisis de la photocopie du rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti, qui sera publié sous la cote S/2009/175.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Je lui donne maintenant la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je me réjouis d'être à nouveau au Conseil de sécurité et de participer au débat sur le travail de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La large participation au débat d'aujourd'hui souligne à quel

point la communauté internationale est résolue à mener à bien le processus de stabilisation en Haïti. Elle s'appuie sur la visite effectuée par le Conseil de sécurité en Haïti du 11 au 14 mars et sur la visite effectuée par le Secrétaire général et l'ancien Président Clinton les 9 et 10 mars. Nous espérons que la communauté internationale fera un effort supplémentaire dans deux semaines à la conférence sur Haïti qui sera organisée le 14 avril par la Banque interaméricaine de développement à Washington.

Un engagement international soutenu est indispensable pour permettre à Haïti de saisir l'occasion exceptionnelle qui s'offre à lui. Le pays a maintenant la meilleure possibilité depuis des décennies de rompre avec les cycles destructeurs du passé et d'avancer vers un avenir meilleur. Mais ceci ne peut être fait qu'avec l'appui ferme et continu de partenaires extérieurs. Le Secrétaire général a suggéré que, pour consolider la stabilité en Haïti, des progrès doivent être réalisés dans les cinq domaines interdépendants suivants : premièrement, le dialogue politique, notamment les élections, deuxièmement, l'extension de l'autorité de l'État, troisièmement, le renforcement de la sécurité, quatrièmement, l'état de droit et les droits de l'homme, et cinquièmement, le développement économique et social.

Le rapport du Secrétaire général dont les membres du Conseil sont saisis (S/2009/129) résume les avancées enregistrées dans chacun de ces domaines au cours des six derniers mois. Afin de placer le débat d'aujourd'hui dans son contexte, je tiens à mettre à jour et à compléter cette analyse en me concentrant sur les évolutions récentes, les tâches essentielles qui demeurent et sur les domaines où une aide supplémentaire de la part de la communauté internationale sera indispensable.

Premièrement, en ce qui concerne le dialogue politique et les élections, le règlement des différends politiques par le dialogue demeure la pierre angulaire de progrès dans tous les autres domaines. Il y a eu des faits nouveaux encourageants dans ce processus qui doit être dirigé par les Haïtiens. Suite aux ouragans de l'année dernière, nous avons vu apparaître de nouvelles possibilités de coopération entre des représentants de toutes les obédiences politiques d'Haïti et entre les différentes institutions de gouvernance, le secteur privé et la société civile. En décembre dernier, le Gouvernement et le Parlement ont adopté pour la première fois un agenda commun. La création par le

Président Préval au début de cette année d'un ensemble de commissions largement représentatives sur des questions nationales clefs est le signe d'un effort supplémentaire pour promouvoir le dialogue et la collaboration. Les membres du Conseil se souviendront d'avoir rencontré les dirigeants de certaines de ces commissions durant leur visite.

Cependant, les progrès demeurent fragiles. Un conflit entre les institutions politiques et entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif risque d'éclater de nouveau. Ces tensions sont souvent liées aux ambitions personnelles et nourries par le fléau de la corruption, que le Gouvernement cherche à maîtriser.

En ce moment critique, Haïti ne peut pas se permettre de laisser régner le type de discorde qui a paralysé le pays pendant presque cinq mois l'année dernière. Il est essentiel que les dirigeants haïtiens au sein des pouvoirs exécutif et législatif, de la société civile et du secteur privé soient à la hauteur des défis et travaillent ensemble de manière constructive. La communauté internationale peut et doit apporter sa contribution en montrant qu'elle est aux côtés de ceux qui cherchent à collaborer et qu'elle demandera des comptes à ceux qui s'efforcent de promouvoir le conflit et l'instabilité.

Le processus électoral en cours pour le renouvellement du tiers du Sénat, qui est susceptible de renforcer la coopération politique sur le long terme, a néanmoins été une source de tensions supplémentaires sur le court terme. Au cours des derniers mois, nous avons vu des tensions considérables liées à la participation aux élections. Aujourd'hui, cependant, le processus va de l'avant. Nous espérons que le peuple haïtien saisira pleinement cette occasion de faire entendre sa voix et de choisir les dirigeants qui ont les qualités morales et professionnelles nécessaires.

Ces élections sont indispensables pour le bon fonctionnement du Parlement. Il est donc essentiel qu'elles aient lieu dans un climat exempt de toute perturbation et de toute violence. Dans le même temps, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, la MINUSTAH apporte le soutien logistique, et en matière de sécurité, nécessaires au processus électoral, en étroite collaboration avec les autorités haïtiennes. J'ai le plaisir de dire qu'aujourd'hui le premier tour des élections semble être dans l'ensemble en bonne voie d'avoir lieu, comme prévu, le 19 avril, même si le calendrier reste serré.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'extension de l'autorité de l'État, la MINUSTAH continue d'aider le Gouvernement à renforcer ses capacités en matière d'administration dans les domaines qui relèvent de son mandat, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, en mettant en particulier à profit nos spécialistes des affaires civiles. Il s'agit là d'un processus à long terme, mais certains progrès ont déjà été réalisés. Une stratégie de gestion intégrée des frontières commence à prendre forme, notamment la réforme du Code des douanes, dont l'adoption est prévue dans l'agenda commun d'Haïti. Cet effort a été complété par la fourniture de fonds bilatéraux pour créer les infrastructures nécessaires le long de la frontière. Nous fournissons également un appui à l'administration locale pour la réalisation de certaines tâches fondamentales, notamment la préparation du budget.

Il est pourtant clair que les efforts de la MINUSTAH peuvent à peine commencer à faire une différence s'agissant de permettre à l'administration publique de répondre aux besoins de la population. C'est pourquoi nous nous félicitons des programmes bilatéraux et multilatéraux qui ont été lancés pour aider à renforcer les capacités de plusieurs ministères, et nous espérons que d'autres efforts seront faits dans ce sens. Ces efforts pourraient être facilités si le Gouvernement adopte un plan clair visant à renforcer l'administration publique, en se basant sur les plans déjà existant.

Le renforcement des structures sécuritaires d'Haïti représente un troisième secteur qui a vu des progrès remarquables, mais qui requiert d'autres efforts. Au cours des quatre dernières années, grâce au renforcement régulier de la collaboration entre la MINUSTAH et les autorités haïtiennes, Haïti a connu une amélioration remarquable de sa situation sécuritaire. La dispersion des groupes armés dans les zones rurales (2004-2005) et le démantèlement des bandes dans les bastions urbains (2006-2007) ont été suivis, au cours de la deuxième moitié de l'année dernière, d'une efficacité accrue dans la prévention des enlèvements, qui avaient un impact négatif disproportionné sur le moral de la population.

Nous consolidons ces progrès grâce à d'autres initiatives visant à favoriser la sécurité dans les zones frontalières, et avons complété le déploiement de troupes le long de la frontière terrestre avec la République dominicaine et, le long de la côte, avec des patrouilles maritimes et aériennes. Nous espérons que

ces derniers efforts permettront d'aider à favoriser la sécurité sur tout le territoire haïtien, et à dissuader d'entreprendre des activités de trafic illicites. Dans le même temps, nous reconnaissons qu'ils ne sauraient représenter à eux seuls une réponse efficace au problème du trafic, qui constitue la principale menace à la stabilité d'Haïti. Ils doivent être renforcés par l'engagement d'autres pays de la région, qui peuvent aider en partageant les informations, en organisant des patrouilles supplémentaires, et, le cas échéant, des opérations coordonnées.

Dans l'intervalle, nous progressons avec nos programmes visant à renforcer les capacités propres d'Haïti en matière de sécurité. Une classe de 702 cadets de la police haïtienne a été diplômée en février, portant à plus de 9 200 le nombre d'officiers de police en activité. La formation de 450 cadets supplémentaires a commencé en décembre dernier, et le recrutement de la prochaine promotion est en cours. Il est essentiel que ce rythme soit maintenu, afin d'atteindre l'objectif prévu par le plan de réforme de la police haïtienne, qui devrait compter 14 000 officiers vers la fin de l'année 2011. Nous continuons également à encourager le processus de contrôle, en collaboration avec la police haïtienne, afin de s'assurer que ceux qui sont en exercice répondent aux normes professionnelles et possèdent les qualifications nécessaires. Une aide bilatérale a été mise à disposition pour aider à répondre à un certain nombre de besoins clefs en ce qui concerne les infrastructures et le matériel, mais il en faut beaucoup plus.

De tels progrès sont encourageants. Dans le même temps, comme il a été clair pendant les émeutes le printemps dernier et les ouragans l'été passé, les troupes et la police de la MINUSTAH restent indispensables quand éclate une véritable crise. Le pays continue à être confronté à un certain nombre de menaces, notamment un risque sérieux de troubles civils, révélateur des conditions de vie difficiles en Haïti et de la présence continue sur le terrain d'un certain nombre d'éléments potentiellement violents, notamment d'anciens membres de bandes armées et d'anciens soldats mécontents. Ces menaces pourraient être activées par des motivations politiques ou criminelles ou pour empêcher les programmes de réforme qui ciblent la corruption, la contrebande et le trafic. Dans ce contexte, les composantes sécuritaires de la MINUSTAH sont nécessaires pour promouvoir un sentiment de sécurité parmi le peuple haïtien, pour

décourager les trouble-fête et pour épargner à une force de police haïtienne encore vulnérable des difficultés insurmontables ou des revers qui pourraient porter un coup fatal à son moral et à sa crédibilité.

Le quatrième point porte sur l'état de droit et les droits de l'homme. Dans le domaine des réformes de la justice, des progrès ont été accomplis vers la création de l'organe principal de contrôle, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Le Ministre de la justice a récemment annoncé que le Conseil supérieur serait bientôt mis en place, sous réserve des résultats du processus de contrôle, qui est pratiquement achevé. Dans l'intervalle, un service d'inspection interne a été créé au sein du Ministère de la justice afin d'assurer la supervision nécessaire des magistrats.

L'ouverture de l'École de la magistrature, le 12 mars dernier, a représenté un autre fait récent majeur. Je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir participé à cette cérémonie, qui a donné une claire indication de l'importance qu'ils attachent au processus de réforme de la justice.

En ce qui concerne la réforme du système pénitentiaire, des progrès ont été accomplis dans la formation du personnel pénitentiaire et dans la remise en état des prisons, mais la situation dans les prisons haïtiennes demeure inacceptable au regard des droits de l'homme et de la sécurité. Il est crucial que les dirigeants haïtiens continuent à accorder la priorité à ce processus, et qu'il bénéficie d'un fort appui bilatéral.

Dans le domaine des droits de l'homme, nous sommes témoins du niveau remarquable, par référence à l'histoire nationale, du débat public et du respect de la liberté de la presse, de même que des libertés civiles en général. Le large intérêt que le Gouvernement et la société civile portent à une approche de droits de l'homme qui intègre les préoccupations économiques et sociales nous paraît encourageant. Cependant, les progrès limités qui ont été accomplis dans le renforcement de l'Office de protection du citoyen – l'Office de l'Ombudsman –, qui jouera un rôle crucial s'agissant d'assurer la durabilité des progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme.

Le cinquième et dernier point porte sur le développement économique et social. Les questions socioéconomiques ne sont pas, naturellement, la mission principale d'une opération de maintien de la paix. Cependant, il reste clair qu'en Haïti, la promotion de la sécurité et le développement sont très étroitement

liés. Le niveau actuel des privations et de la pauvreté dans le pays est incompatible avec une stabilité durable. Si nous voulons que nos efforts réussissent, il est essentiel que la vie quotidienne du peuple s'améliore, ou au moins qu'il existe un espoir réaliste d'une telle amélioration.

Dans ce contexte, nous avons été profondément préoccupés par la dégradation de la situation socioéconomique en 2008. L'étendue des dommages causés par les ouragans de l'été passé est estimée à environ un milliard de dollars, ce qui correspond à 15 % du produit intérieur brut d'Haïti. À cela s'ajoute aujourd'hui la crise financière mondiale, qui en février, par rapport à février 2008, a entraîné une réduction de 14 % des versements venus de l'étranger qui constituent une ressource essentielle de nombreuses familles haïtiennes et représentent presque trois fois le montant de l'aide internationale.

Dans ce contexte, nous continuons à penser que l'aide doit être dirigée vers trois secteurs principaux. Premièrement, nous estimons que le maintien de l'aide humanitaire est essentiel. Sans elle, de nombreux Haïtiens n'auront presque rien à manger, aucun moyen d'envoyer leurs enfants à l'école ni aucun accès aux services essentiels.

Deuxièmement, il est crucial d'aider au relèvement rapide, en se concentrant sur la création d'emplois, tout en abordant les tâches de réadaptation et de reconstruction nécessaires de manière urgente, qui peuvent également appuyer le développement à plus long terme. Nous espérons qu'une aide bilatérale plus importante pourra être fournie, notamment en ce qui concerne les divers projets qui ont été décrits dans l'évaluation des besoins après les catastrophes, conduite conjointement par le Gouvernement, l'Union européenne, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies.

Troisièmement, nous continuons à demander un développement à plus long terme, qui dépend de la revitalisation de l'activité du secteur privé. Le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté avait déjà aidé à identifier certaines priorités principales du Gouvernement haïtien pour l'avenir. Au cours des derniers mois, cela a été utilement complété par les travaux du Professeur Collier, qui a souligné qu'Haïti offre un véritable potentiel pour des investisseurs, en particulier dans le secteur de la fabrication de vêtements, tirant profit des

accords commerciaux avantageux existants. Mais le professeur Collier a également noté que, pour tirer parti de ce potentiel, il convient de créer certaines conditions : notamment de développer les principaux axes routiers et les ports, ainsi que le réseau électrique, et d'adopter certaines mesures législatives et politiques afin de créer un environnement réellement propice à l'investissement.

La mise en œuvre de ce programme exige un partenariat renouvelé entre les autorités nationales, qui doivent prendre les décisions nécessaires; les acteurs internationaux, dont l'assistance est essentielle pour apporter les améliorations nécessaires à l'infrastructure; et le secteur privé, qui devra tirer parti de ces nouvelles possibilités. Nous espérons vivement que la conférence de Washington, le 14 avril, facilitera l'accord sur ce programme orienté vers l'avenir, fondé sur les engagements et la responsabilisation mutuels. Dans le même temps, nous espérons que les participants seront à même d'aider le gouvernement à répondre à un besoin à court terme pour combler le déficit budgétaire, montant qui s'élève à environ 125 millions de dollars pour l'année fiscale en cours.

Pour terminer, les visiteurs ont souligné le mois dernier que Haïti était à la croisée des chemins et que c'est la première fois depuis de nombreuses années que le pays semble réellement à même de rompre avec un passé fait de souffrances, de pauvreté et de violences pour s'engager dans la voie du développement économique et social durable. Nous partageons cette analyse. Nous pensons qu'aujourd'hui, Haïti a la possibilité de consolider la stabilité que nous avons tous travaillé durement à instaurer. Mais cela n'est possible qu'en appuyant de manière soutenue et coordonnée les progrès dans tous les domaines de la stabilisation, en tirant parti d'un partenariat solide entre les Haïtiens, la MINUSTAH, l'équipe de pays de l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble.

C'est là, de toute évidence, un environnement difficile pour solliciter une assistance supplémentaire. Toutefois, à un moment où il y a encore beaucoup à faire, il est logique de déployer un effort supplémentaire : un effort relativement modeste en termes absolus, mais un effort qui peut faire une différence essentielle s'agissant de préserver les investissements faits à ce jour et qui peut éviter de devoir engager les dépenses importantes qui seraient associées à tout déclin ou trouble nouveau.

La communauté internationale a contribué de manière remarquable à donner une chance à Haïti. Nos homologues haïtiens se montrent aujourd'hui manifestement résolus à saisir cette chance. J'espère qu'avec l'appui du Conseil de sécurité, ce partenariat sera soutenu pour permettre aux efforts consentis à ce jour d'aboutir et pour orienter Haïti vers l'avenir meilleur qu'il recherche depuis si longtemps.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Annabi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Shalgham et la délégation libyenne pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé le mois dernier.

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général, pour l'exposé très complet qu'il a présenté ce matin. Je voudrais également le remercier vivement, ainsi que ses collègues de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et aussi le Gouvernement et le peuple haïtiens pour l'appui et l'assistance exceptionnels qu'ils nous ont prêtés au cours de la mission réussie du Conseil de sécurité il y a seulement quelques semaines. Je pense que cela a été une expérience très révélatrice pour nombre d'entre nous, notamment pour moi, d'observer directement les activités de la Mission et de rencontrer les membres de la Mission, ainsi que le Gouvernement et les dirigeants locaux. Je pense également que cela a montré l'intérêt des missions du Conseil de sécurité en divers lieux.

Nous nous félicitons de ce que la situation sécuritaire se soit considérablement améliorée en Haïti grâce à l'appui de la communauté internationale et aux efforts déployés, en particulier, par les composantes militaire et de police de la MINUSTAH. Nous avons vu sur le terrain que la présence de la MINUSTAH fait manifestement une différence en Haïti.

Dans le même temps, nous ne devons pas oublier que la sécurité en Haïti reste précaire. La prochaine élection présidentielle, qui doit se tenir en novembre de l'année prochaine, et la révision de la Constitution

seront des étapes importantes dans le processus politique dans lequel Haïti s'est engagé. Elles pourraient toutefois s'accompagner de tensions politiques, voire de troubles qu'il nous faut tenter de freiner et d'éliminer.

La présence des troupes et de la police de la MINUSTAH continueront donc de revêtir la même importance que par le passé, car la Police nationale d'Haïti n'est pas encore en mesure de faire efficacement face à des troubles par ses propres moyens. Nous nous félicitons des progrès constants réalisés dans le renforcement de la Police nationale, qui a été beaucoup aidée par l'appui vigoureux et les directives de la Mission. Toutefois, l'appui technique continu de la MINUSTAH est manifestement indispensable pour atteindre l'objectif d'instituer une force de police solide de 14 000 membres d'ici à 2011. De même, une assistance et un appui bilatéraux sont nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'équipement et d'installations.

On ne parviendra pas à instaurer une sécurité et une stabilité politique durables uniquement grâce à une présence militaire et de police ou même seulement grâce au processus politique. Des progrès doivent être réalisés sur les fronts social et économique. L'année 2008 a été une année difficile pour Haïti. Au début de l'année, la hausse considérable des prix des aliments a eu un impact important sur le pays, puis en août et en septembre, un ouragan de violence exceptionnelle a frappé le pays, en dévastant de nombreuses parties. Cela a eu lieu dans le contexte de crise financière mondiale.

Pour réaliser le développement durable, le Gouvernement haïtien doit dire clairement à son peuple et la communauté internationale ce qu'il entend par autodéveloppement et montrer qu'il a la volonté d'assumer le contrôle d'une tâche aussi considérable. À cette fin, il sera nécessaire que le Gouvernement donne la priorité à la stratégie de développement dans sa politique nationale d'ensemble, qu'il élabore cette politique de concert avec les donateurs internationaux et qu'il la traduise en une stratégie applicable.

Pour sa part, la communauté internationale doit accompagner les efforts d'Haïti en offrant un appui qui permette au peuple haïtien de jouir des dividendes de la paix et de la stabilité qui lui rendront possible d'aller de l'avant dans l'œuvre de construction. La prochaine conférence des donateurs, qui se tiendra à Washington,

sera l'occasion de réaffirmer l'appui de la communauté internationale au développement économique d'Haïti. J'espère que les participants à la conférence montreront l'ampleur de cet appui non seulement en exprimant un engagement politique, mais aussi en annonçant de manière précise l'assistance financière qu'ils vont apporter à Haïti.

La sécurité alimentaire et la création d'emplois sont deux des questions à traiter d'urgence. Le fait qu'actuellement, le taux d'autosuffisance en matière de production alimentaire ne s'élève qu'à 48 % à Haïti, même si plus de la moitié de la population active est employée dans le secteur agricole, montre combien il est important de garantir une sécurité alimentaire suffisante en élaborant des mesures politiques cohérentes qui permettront au pays d'accroître sa productivité alimentaire. Cela contribuera également à diminuer le taux de chômage, donc à favoriser le développement à long terme.

Dans ce contexte, nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général d'avoir chargé le Professeur Collier d'élaborer ses précieuses recommandations. Mais elles doivent se traduire en mesures politiques concrètes aux fins de leur mise en œuvre. Le Gouvernement japonais espère sincèrement que des mesures politiques cohérentes s'inspirant de ces recommandations seront prises par le Gouvernement haïtien pour garantir la sécurité humaine de tous les Haïtiens.

Quand nous examinons les critères de la présence de la MINUSTAH, nous devons nous concentrer davantage sur le développement socioéconomique et la reconstruction pour instaurer une stabilité durable. Nous devons engager un processus d'examen qui inclut tous les acteurs et partenaires concernés, en centrant notre attention sur les facteurs essentiels pour réaliser une transition sans heurt du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Alors que nous entamons ce débat, il est de la plus haute importance de nous souvenir que les efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix ne se succèdent pas mais qu'ils se chevauchent. Les activités sérieuses de consolidation de la paix doivent commencer lorsque les soldats de la paix sont présents et qu'ils font le travail approprié.

C'est pourquoi il convient de prendre des mesures pour veiller à ce que le processus de reconfiguration de la MINUSTAH ne crée pas, en

premier lieu, un vide sécuritaire et ne conduise pas, en deuxième lieu, à une réduction de l'engagement et de l'appui de la communauté internationale. Cela sera possible en garantissant au peuple et au Gouvernement haïtiens que la communauté internationale continuera de se consacrer à la stabilité à long terme du pays.

Pour terminer, je voudrais rendre un hommage particulier à M. Annabi et à ses collègues de la MINUSTAH. Nous sommes très impressionnés par leur dévouement. Je voudrais également remercier les pays qui ont fourni des contingents militaires ou de police et un appui logistique. Ils ont, dans des conditions très difficiles, amélioré considérablement la situation en matière de sécurité.

M. Ripert (France) : Monsieur le Président, je voudrais moi aussi vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et remercier la présidence libyenne pour la maîtrise dont elle a su faire preuve le mois dernier.

La France s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par le Représentant permanent de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Je voudrais vous remercier tout d'abord d'avoir organisé ce débat public sur la situation en Haïti et sur l'action de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). À commencer par tous ceux qui sont engagés en Haïti, je pense en particulier aux pays membres de la région qui s'exprimeront tout à l'heure, la communauté internationale doit rester mobilisée pour appuyer les efforts des autorités haïtiennes afin de poursuivre la stabilisation de leur pays et de lui permettre de s'inscrire dans la voie d'un développement durable.

Je voudrais également saluer l'action personnelle, l'engagement, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'Haïti. Tout particulièrement parce que, comme il l'a écrit lui-même il y a quelques jours dans un grand quotidien, Haïti est aujourd'hui à un moment crucial de son histoire.

Je voudrais aussi bien sûr remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annabi, pour son exposé et lui exprimer à nouveau notre plein appui pour son action sur le terrain. La récente mission du Conseil de sécurité en Haïti, conduite par

l'Ambassadeur Urbina, du Costa Rica, a permis au Conseil de se faire une idée plus précise et plus concrète des réalisations de la MINUSTAH, notamment dans le domaine sécuritaire mais également des défis auxquels reste confronté Haïti.

Comme l'a souligné M. Annabi tout à l'heure, Haïti vit un moment crucial de son histoire. Le rapport du Secrétaire général (S/2009/129) le montre, le pays enregistre les premiers résultats des efforts entrepris depuis 2006 : rétablissement de la sécurité, professionnalisation de la police, amélioration des infrastructures routières et de distribution électrique, croissance des recettes fiscales et maîtrise de l'inflation.

Une action déterminée des autorités haïtiennes pour poursuivre cette politique de stabilisation et de développement est plus que jamais nécessaire, avec le soutien de la communauté internationale, pour répondre aux attentes de la population, qui a déjà beaucoup souffert, en matière de sécurité, de renforcement de l'état de droit et d'accès à la santé ou l'éducation. Et je relève à cet égard, les remarques particulièrement encourageantes du Représentant spécial il y a un moment, s'agissant notamment de la liberté d'expression et d'opinion et de la montée en puissance d'un système judiciaire démocratique qui permette d'améliorer peu à peu l'efficacité de la lutte contre le crime et la corruption et d'assurer une protection effective des droits de l'homme.

Les élections sénatoriales partielles, qui vont se tenir d'ici juin, avec un premier rendez-vous le 19 avril, sont bien sûr essentielles. Le bon fonctionnement des institutions démocratiques en dépend. Nous souhaitons naturellement qu'elles se tiennent dans des conditions libres et transparentes et comme l'a dit M. Annabi, qu'elles conduisent à l'accès aux responsabilités d'hommes et de femmes compétents et dévoués à la démocratie et à ses règles.

Mais le Gouvernement doit également continuer de travailler avec tous, comme il a commencé à le faire, sur des chantiers majeurs pour l'avenir du pays afin de forger une vision commune entre tous les Haïtiens. Une fois de plus, je voudrais relever ici l'évaluation relativement positive et optimiste de M. Annabi.

Nous soutenons pleinement les actions menées par la MINUSTAH pour aider Haïti à mettre un terme à son instabilité politique. Nous savons les difficultés

successives auxquelles Haïti a dû faire face l'année dernière, y compris la série d'ouragans qui se sont abattus sur le pays et dont l'impact a été considérable sur le plan économique et social. Dans ce contexte, l'engagement de la communauté internationale, y compris sur le plan sécuritaire, demeure plus que jamais nécessaire en appui à ce processus qu'il faut consolider dans la durée.

Sur ce point, la communauté internationale doit renforcer sa mobilisation pour répondre aux défis socioéconomiques du pays. C'est tout l'enjeu de la conférence des donateurs du 14 avril prochain qui est une étape importante dans la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Soyez assurés que la France et l'Union européenne, qui est un partenaire essentiel pour Haïti, y participeront avec la volonté réaffirmée de s'engager significativement et de le faire dans la durée.

Nous soutenons la recommandation du Secrétaire général, qui a d'ailleurs été largement validée par la mission du Conseil de sécurité, de s'appuyer sur une stratégie de moyen terme pour transférer progressivement et dans des conditions satisfaisantes les responsabilités aujourd'hui assumées par la communauté internationale aux Haïtiens. C'est le sens du plan de consolidation qui nous a été présenté à l'automne. Un examen des progrès sur les différents volets et indicateurs de ce plan sera bien sûr nécessaire en amont des discussions que nous aurons sur le mandat de la MINUSTAH. Il est également indispensable à cet égard que sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général, l'ensemble des institutions du système des Nations Unies travaille en cohérence.

Nous souhaitons aussi, après la mission du Conseil de sécurité et dans le cadre de la révision des opérations de maintien de la paix, pouvoir examiner prochainement, sur le plan politico-militaire et de police, la configuration de la MINUSTAH. Ceci devra se faire selon une approche inclusive, qui permette en particulier aux fournisseurs de contingents et de police, de s'assurer que leur point de vue est pleinement pris en compte.

Cela nous semble d'autant plus souhaitable qu'un premier bilan des missions de police a été réalisé par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et que bon nombre des enseignements s'inspirent de l'expérience de la MINUSTAH. Nous

encourageons le DOMP à renforcer son action et nous pensons aussi que, à plus long terme, la MINUSTAH devra jouer un rôle encore plus important en matière de réforme du secteur de sécurité pour faire face, en particulier, aux menaces sécuritaires telles que la contrebande, le trafic de drogues ou le trafic d'armes.

Pour terminer, je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité pour le soutien qu'ils apportent à la déclaration présidentielle que nous avons préparée conjointement avec la délégation du Mexique et celle des États-Unis.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, de l'excellente manière dont il dirige la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et me féliciter du rapport du Secrétaire général (S/2009/129), en date du 6 mars 2009. Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur Mérorès et je le prie d'adresser nos remerciements aux dirigeants haïtiens et aux représentants du secteur privé et de la société civile d'Haïti pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé à tous lors de la visite du Conseil de sécurité, le mois dernier. Nous avons aussi particulièrement apprécié le fait que l'ancien Président Clinton et le Secrétaire général aient pu se rendre ensemble en Haïti, ce qui a permis d'appeler encore plus l'attention sur les défis et les occasions qui se présentent pour le pays.

Nous sommes à un nouveau tournant en Haïti, un moment où les chances à saisir sont bien réelles mais où les risques le sont autant. Je voudrais tout d'abord mentionner quelques-uns des progrès que nous avons constatés lors de notre visite, le mois dernier. Les États-Unis saluent le travail et le courage de la MINUSTAH. Grâce à ses efforts et au travail de la population haïtienne, des progrès ont pu être réalisés en faveur de la consolidation de la stabilité et de la sécurité, y compris le renforcement de la Police nationale d'Haïti. La MINUSTAH a obtenu des résultats importants dans le domaine de la sécurité et nous espérons que ces avancées fourniront une base solide pour progresser dans d'autres domaines.

Le succès de la MINUSTAH est réellement impressionnant, mais la situation ne se résume pas à cela. La plupart des progrès réalisés en Haïti restent fragiles, en particulier après les terribles difficultés de l'année dernière. Haïti continue de faire face à une

situation de détresse extrême à la suite de la crise alimentaire de 2008, des tempêtes et des ouragans qui se sont abattus sur le pays et de la crise financière mondiale actuelle. Tous ces facteurs risquent de compromettre la sécurité d'Haïti et d'aggraver fortement la pauvreté et le dénuement qui frappent déjà la population haïtienne.

Compte tenu notamment des troubles survenus l'année dernière, les États-Unis jugent particulièrement encourageantes les avancées réalisées par Haïti vers quatre des cinq jalons définis par le Secrétaire général, jalons qui ont aidé le Conseil à jauger les progrès réalisés. Mais nous sommes bien conscients qu'il reste encore beaucoup plus à faire dans des domaines clefs. La pauvreté désespérante, la malnutrition, l'absence d'éducation et d'autres problèmes socioéconomiques continuent d'affliger Haïti.

Nous attendons avec intérêt de participer de manière active et généreuse à la conférence des donateurs sur Haïti, que la Banque interaméricaine de développement accueillera à Washington le 14 avril. Cette réunion sera l'occasion pour les partenaires et le Gouvernement haïtien de remédier au déficit budgétaire de Haïti et de s'engager sur la voie du redressement et du développement durables. Nous sommes favorables au plan que présentera le Premier Ministre Pierre-Louis, et nous croyons qu'il constitue une base très importante pour le renforcement de ce partenariat.

Haïti nous rappelle encore une fois que nous ne devons pas considérer la sécurité et le développement comme deux domaines distincts. En fait, ils sont liés de manière indissoluble. Si l'un de ces éléments est absent, l'autre s'en trouvera affaibli. Au cours de notre visite, mes collègues et moi-même avons constaté de première main comment la pauvreté et le chômage, surtout parmi les jeunes, ont créé un climat propice à des troubles civils potentiels, lesquels pourraient anéantir nombre des acquis durement gagnés par Haïti.

Le Secrétaire général a souligné à juste titre le lien qui existe entre les progrès réalisés en matière de sécurité et les progrès réalisés sur les plans socioéconomique et du développement. Les États-Unis partagent tout à fait cet avis. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés avec l'aide de la MINUSTAH et des donateurs bilatéraux pour ce qui est de la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, l'objectif étant de la doter de 14 000 agents d'ici à

2011. Plus de 9 000 policiers ont déjà été formés et confirmés dans leur fonction, et près de 500 nouveaux agents seront diplômés d'ici à la fin du deuxième semestre de l'année en cours.

Les États-Unis continueront de travailler avec la MINUSTAH pour agrandir les locaux de l'école nationale de police et mettre en place une formation spécialisée aux fonctions de commandement. Pour que la sécurité règne en Haïti, il faudra que ses forces de police soient autonomes, et il faudra redoubler d'efforts pour réformer l'ensemble du secteur judiciaire, remédier au problème de la surpopulation carcérale, et enraciner et étendre l'ordre public dans tout le pays.

Et cela est particulièrement important au vu du fléau que constitue actuellement le trafic de stupéfiants, qui nuit à Haïti et à la région. Mon gouvernement croit que de réels progrès sont nécessaires en la matière, notamment grâce à la professionnalisation continue de la Police nationale d'Haïti, à d'autres efforts de stabilisation, à l'assistance des partenaires d'Haïti, y compris les États-Unis, et à des initiatives en faveur du développement durable. Les États-Unis intensifieront leur appui à la lutte contre les stupéfiants menée par la Police nationale d'Haïti, ce qui facilitera l'élargissement des opérations de maintien de l'ordre dans l'ensemble du pays. Nous espérons continuer à collaborer avec les forces de l'ordre haïtiennes et la MINUSTAH pour remédier à ces graves problèmes.

Dans le cadre de nos efforts conjoints, nous engageons instamment le Gouvernement haïtien à tirer profit de la loi HOPE II, votée l'année dernière par le Congrès des États-Unis. Comme l'a fait observer le Secrétaire général, HOPE II donne aux Haïtiens une excellente occasion d'accéder aux marchés des États-Unis. Ce programme donne à Haïti une chance unique de passer du stade de l'assistance à celui de la véritable croissance économique et, surtout, de créer des emplois susceptibles d'alimenter le développement durable.

Les États-Unis félicitent les dirigeants haïtiens des efforts déployés pour relever leur pays. Nous reconnaissons l'évolution constructive de la situation politique que le pays connaît depuis 2006, et nous nous réjouissons tout particulièrement de ce que les chefs de l'opposition soient libres d'exprimer leurs opinions. Les élections sénatoriales du 19 avril sont une nouvelle étape dans le développement de la démocratie en Haïti.

Ces élections doivent être libres, régulières et ouvertes à tous. Nous remercions la MINUSTAH pour son appui continu au processus électoral en Haïti et nous exhortons le Gouvernement haïtien à intensifier ses efforts en faveur d'un dialogue politique où chacun pourra s'exprimer et se faire entendre.

Enfin, mon gouvernement reste fermement engagé auprès de la MINUSTAH et d'Haïti. Nous exhortons les dirigeants haïtiens, l'ONU, les pays fournisseurs de contingents et les autres parties à redoubler d'efforts pour aider ce pays dans sa période fragile de transition.

Comme le Secrétaire général l'a si justement observé, Haïti se trouve à un carrefour, à un point crucial entre danger et renouveau. Grâce aux efforts continus des dirigeants d'Haïti, à la détermination inlassable de son peuple extraordinaire et à l'appui accru de la communauté internationale, Haïti pourra s'engager sur la voie d'une sécurité durable autonome, d'une démocratie qui prendra racine et d'un progrès économique qui profitera à tous ses habitants. En fin de compte, Haïti choisira sa propre voie, mais nous devons tous aider le peuple haïtien à réussir.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, comme c'est la première fois que je prends la parole dans cette salle sous votre présidence, Monsieur le Président, je tiens à remercier l'Ambassadeur Dabbashi et l'Ambassadeur Shalgham pour la façon dont ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Je vous souhaite la bienvenue pour ce mois-ci, Monsieur le Président, et je vous assure de notre appui dans toutes vos entreprises.

S'agissant d'Haïti, nous nous réjouissons du dernier rapport du Secrétaire général (S/2009/129) et du fait que lui-même et l'ex-Président Clinton ont été en mesure de s'y rendre. Nous apprécions également tous les efforts du Représentant spécial, M. Hédi Annabi, qui nous a présenté aujourd'hui un exposé vraiment complet.

Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général, ainsi que celle du Conseil qui, je crois, est en train de se dégager, à savoir qu'il y a eu des avancées très positives. Mais malheureusement, d'une manière générale, les progrès réalisés ne sont pas à la hauteur de nos espoirs. Cela peut être attribué en partie aux ravages infligés par les ouragans et les tempêtes tropicales d'août et de septembre 2008. Nous espérons que, grâce à l'aide de la communauté internationale, le

Gouvernement reprendra avec une vigueur renouvelée les efforts que ces catastrophes avaient si gravement sapés.

L'installation du nouveau Gouvernement et la nomination du Premier Ministre Pierre Louis en septembre ont marqué un progrès considérable. Cela ouvre des perspectives de progrès dans de nombreux domaines. Nous exhortons les autorités haïtiennes à saisir cette chance et à continuer à œuvrer de manière proactive et constructive pour régler les problèmes constitutionnels, législatifs et budgétaires qui entravent actuellement des progrès dans des secteurs clefs. Nous encourageons aussi fermement les autorités à faire usage des compétences de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et d'autres organismes sur le terrain afin de prendre sans tarder des mesures concrètes dans des domaines clefs.

Comme d'autres orateurs l'ont fait remarquer, en fin de compte, la stabilité ne sera durable en Haïti que s'il y a un développement socioéconomique. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport, les niveaux actuels de pauvreté sont incompatibles avec la stabilité à long terme. La coopération avec la communauté internationale est essentielle à la réalisation de progrès en la matière. En même temps, il nous faut bien reconnaître que le rôle de la MINUSTAH n'est pas d'assurer le développement, et qu'il incombe donc à d'autres acteurs et organisations de s'en charger en partageant intelligemment le travail, en veillant à éviter les doubles emplois et en assurant une coordination adéquate.

Mais une stabilité durable dépend très fortement de la sécurité, et je voudrais saisir la présente occasion pour dire publiquement notre admiration au commandant de la Force sortant, le général de division Dos Santos Cruz, pour le travail accompli. Au cours de son mandat en Haïti, nous avons constaté une grande amélioration de la situation sécuritaire. Le rétablissement du contrôle gouvernemental sur des zones autrefois « interdites » est une réalisation particulièrement importante.

La MINUSTAH, sous la direction compétente du Représentant spécial, joue un rôle notable dans la vie quotidienne d'Haïti, et nous prenons note de l'appui prêté par la Mission au Gouvernement. Pour le moment, la présence de la MINUSTAH reste indispensable au maintien de la sécurité et de la stabilité. Mais notre objectif global est également de

finir par donner aux autorités haïtiennes les moyens d'assumer la responsabilité de leur propre sécurité. Nous exhortons la MINUSTAH à continuer à suivre et à évaluer ses progrès par rapport aux jalons définis. Cela est indispensable pour évaluer les progrès d'ensemble réalisés en Haïti et accroître l'efficacité de la Mission, et c'est la seule façon dont nous pourrions planifier la prochaine phase de nos activités de manière sensée et prudente. Nous espérons procéder à une évaluation des progrès réalisés d'ici six mois.

Je saisis cependant la présente occasion pour me féliciter des progrès réalisés dans l'amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti, et il importe, à notre avis, de maintenir et, si possible, d'accélérer le recrutement et la formation.

La conférence des donateurs qui aura bientôt lieu à Washington constitue une occasion importante de souligner le fait que la communauté internationale doit aider le peuple haïtien à voler de ses propres ailes. Nous encourageons tous ceux qui sont concernés à améliorer le dialogue entre les dirigeants haïtiens et la communauté internationale sur les questions relatives à l'aide. Notre objectif sera à juste titre de garantir un financement sûr pour Haïti. Mais il importe également que les donateurs coordonnent leur action et que l'assistance fournie soit bien organisée et axée sur les secteurs prioritaires.

Je tiens à terminer en renouvelant nos remerciements au Représentant spécial Annabi et à l'ensemble de son équipe de la MINUSTAH. Nous espérons qu'il transmettra nos remerciements à son équipe. Nous espérons également vivement que son analyse quant à l'imminence d'un tournant est correcte. Nous œuvrerons avec le Conseil et avec lui pour faire en sorte que ceci se concrétise.

M. Mugoya (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens à commencer par remercier M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour son exposé.

Les Membres se souviendront probablement que le Conseil de sécurité s'est rendu en Haïti du 11 au 14 mars suite à la visite du Secrétaire général dans ce pays. La visite du Conseil de sécurité en Haïti lui a permis d'évaluer sur place la situation sur le terrain et de se rendre compte des défis auxquels le pays doit faire face. En outre, la visite a donné au peuple haïtien l'assurance que la communauté internationale appuie

ses efforts et a renforcé les bonnes relations de travail qui existaient déjà entre l'ONU et le peuple haïtien.

À cet égard, nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe pour le travail qu'ils ont accompli pour s'acquitter du mandat de la MINUSTAH. Nous félicitons également le Gouvernement et le peuple haïtiens pour les efforts qu'ils déploient pour parvenir au développement durable.

Nous prenons note des progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent dans le domaine de la sécurité en Haïti. Il est encourageant de voir que ces progrès ont été réalisés non seulement en renforçant la Police nationale d'Haïti mais également en améliorant son étroite collaboration avec la MINUSTAH. Nous félicitons donc la MINUSTAH de sa contribution, avec la Police nationale d'Haïti, au démantèlement des bandes armées organisées qui sont responsables de la plupart des violences commises, en particulier à Cité Soleil. Cela a permis de réduire considérablement les activités criminelles, telles que les enlèvements, et de rétablir en partie la confiance de la population.

En dépit de ces avancées, ma délégation est préoccupée par la menace constante que font peser sur la stabilité d'Haïti le crime organisé et le trafic de stupéfiants, qui ont eu des effets négatifs sur la stabilité, la gouvernance et le développement. À cet égard, nous demandons aux partenaires de développement, au Groupe des amis d'Haïti et à la communauté internationale dans son ensemble de redoubler d'efforts pour renforcer les capacités du Gouvernement haïtien en ce qui concerne le contrôle de ses frontières.

L'Ouganda apprécie l'aide fournie par l'ONU en vue des élections sénatoriales en Haïti prévues pour le 19 avril. L'impression des bulletins de vote, la formation des agents électoraux, ainsi que l'envoi par l'ONU de 12 000 kits électoraux aux bureaux de vote sont louables. Cependant, nous sommes préoccupés par les tensions politiques apparentes qui existent entre les partis en lice, en particulier la décision du Conseil électoral provisoire d'écarter les candidats de la faction rebelle Fanmi Lavalas. Nous demandons aux autorités haïtiennes de redoubler d'efforts pour veiller à ce que des élections libres, régulières et inclusives aient lieu, en temps voulu. De telles élections pourraient être la pierre angulaire de la réconciliation et de la démocratie. Il ne faut donc ménager aucun effort pour

tirer profit des bonnes dispositions montrées par le pouvoir exécutif, le Parlement, les partis politiques et la société civile pour entamer un dialogue constructif afin de jeter les bases de la stabilité et du développement à long terme d'Haïti.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement haïtien, avec l'appui de la communauté internationale, dans les domaines du relèvement et du développement et dans le but de renforcer les institutions clefs du Gouvernement, tels que le renforcement du service des douanes pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales. Les progrès réalisés dans ce domaine permettent de plus en plus de générer des recettes qui permettront au Gouvernement haïtien de maintenir ses institutions et de fournir des services essentiels à sa population.

Cependant, les défis demeurent considérables. Nous demandons aux partenaires de développement et à la communauté internationale dans son ensemble de répondre aux besoins immédiats en matière de développement d'Haïti, mais surtout en matière de développement du pays à plus long terme, afin de faciliter une paix et un développement durables. Nous demandons à tous de participer à la conférence des donateurs qui doit avoir lieu à Washington le 14 avril prochain.

Les ouragans qui ont déferlé sur Haïti en septembre ont dévasté le pays et ont eu de fortes répercussions sur la population. Nous félicitons la MINUSTAH et les organisations humanitaires qui sont venues en aide à Haïti. Nous félicitons également le peuple et le Gouvernement haïtiens pour leur persévérance dans des circonstances très difficiles.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous sommes convaincus que vous dirigerez nos travaux d'une manière efficace. Nous attendons avec intérêt de travailler et de coopérer avec vous durant ce mois.

Je tiens également à remercier les collègues qui se sont exprimés avant moi pour leurs aimables paroles à l'égard de ma délégation. Je tiens également à remercier M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé détaillé et important. Nous félicitons la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour

les efforts qu'elle a déployés, sous sa direction, pour assurer la sécurité en Haïti.

Haïti est depuis longtemps l'une des questions les plus importantes à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Elle demeure inscrite à son ordre du jour car Haïti doit encore se relever du conflit. Les conditions de sécurité demeurent fragiles. Le tissu économique et social a été détruit par des ouragans et autres catastrophes naturelles qui ont causé d'énormes pertes financières et ont eu des incidences sur les conditions de vie d'une grande partie de la population haïtienne. Cela exige un effort coordonné de la part de la communauté internationale pour promouvoir le développement et le progrès économique qui sont essentiels pour la stabilité et l'édification de la paix en Haïti. Cependant, ceci ne pourra être réalisé que grâce à une stratégie de développement claire que le Gouvernement haïtien doit élaborer et qui doit être mise en œuvre avec l'appui de ses partenaires internationaux.

Nous avons pris note des faits récents positifs et des mesures prises par le Gouvernement, notamment son appel à la réconciliation nationale et au dialogue, de ses efforts pour étendre l'autorité de l'État dans le pays et de son programme législatif commun pour 2009. Nous nous félicitons également des progrès en cours pour améliorer la situation sécuritaire et le travail de la Police nationale d'Haïti, ainsi que la baisse des activités criminelles, en particulier les enlèvements. Nous nous félicitons des efforts coordonnés du Gouvernement et de la Police nationale pour promouvoir un environnement stable où la sécurité globale et les progrès sur le plan politique pourront prospérer.

Comme le Secrétaire général, nous sommes d'avis que des progrès encourageants ont été accomplis, mais ceux-ci restent fragiles et susceptibles d'être réduits à néant. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par la poursuite des divisions politiques. Nous demandons au Gouvernement haïtien et à tous les dirigeants politiques de se rassembler, en particulier en ce qui concerne leur différend portant sur la réforme de la constitution de 1887, par le dialogue et la réconciliation, et de prendre le chemin constructif de la coopération. Nous espérons que le premier tour des élections sénatoriales, qui doit se tenir le 19 avril, sera une réussite.

Nous savons que la série d'ouragans et de tempêtes tropicales destructeurs qui ont récemment frappé Haïti a causé d'immenses difficultés aux Haïtiens et s'est ajoutée au fardeau économique et social qui pèse sur le Gouvernement. Nous en avons été témoin lors de notre visite en Haïti : tous ceux que la mission du Conseil de sécurité a rencontrés nous ont expliqué que la sécurité et le développement économique sont indivisibles. Pour cette raison, tous les éléments et institutions gouvernementales haïtiens doivent se coordonner, avec l'appui de la communauté internationale, de sorte qu'Haïti puisse relever les défis auxquels il est confronté dans le domaine de la sécurité et dans le domaine économique et social.

À notre avis, il est important que l'on accorde l'attention nécessaire aux propositions énoncées par le professeur Paul Collier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et le relèvement économique à long terme d'Haïti en vue d'accomplir des progrès économiques. À cet égard, nous estimons que les voisins d'Haïti et les autres pays de la région peuvent jouer un rôle important, parallèlement aux efforts déployés par la communauté internationale, les pays donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies, en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales pour le peuple. Ceci est étroitement lié à l'instauration d'une stabilité durable dans le pays.

Comme le Secrétaire général, nous sommes d'avis que l'aide ne sera efficace que si les Haïtiens relèvent eux-mêmes les défis à long terme avec le même courage et la même détermination qu'ils ont montrés au lendemain des ouragans et tempêtes tropicales destructeurs de l'année dernière. Nous espérons que la conférence des donateurs de Washington sera réussie et permettra de fournir l'aide financière qui est nécessaire.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous adresser, à vous personnellement et à votre équipe, mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, et vous assurer de notre totale coopération. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Abdurahrnan Mohamed Shalgham et la délégation libyenne pour la qualité de leur présidence au cours du mois passé.

Et comme il se doit, je remercie M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, pour son exposé.

Le 12 septembre 2008, lorsque nous examinions la situation en Haïti, ce pays était alors en proie aux dégâts importants causés par les ouragans et les inondations des mois d'août et de septembre. Aujourd'hui encore, et comme le confirme le rapport du Secrétaire général (S/2009/129), le constat, hélas, est qu'en dépit des quelques progrès enregistrés, la situation générale en Haïti demeure préoccupante, du fait de la fragilité des institutions étatiques et du système sécuritaire à laquelle s'ajoutent les difficultés économiques. Il faut cependant reconnaître que le climat politique d'ensemble s'est considérablement amélioré, même s'il persiste des divisions et des tensions entre partis politiques.

La stabilité politique est un impératif pour Haïti, surtout au regard des importantes échéances politiques des deux prochaines années, dont l'organisation d'élections sénatoriales, législatives, locales et présidentielles, ainsi que la réforme de la constitution. Tous les acteurs politiques et de la société civile se doivent par conséquent de tout mettre en œuvre pour instaurer un climat de paix par le dialogue inclusif. Pour les y aider, il convient que le Gouvernement mette en place les conditions nécessaires à une organisation efficiente desdites élections, notamment en garantissant la sécurité, la liberté, la démocratie et la transparence.

Sur le plan sécuritaire, nous notons agréablement le démantèlement de plusieurs gangs armés ainsi qu'une diminution du nombre de crimes, surtout des kidnappages. À ce sujet, nous voulons saluer l'apport inestimable de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui a contribué à restaurer et à réformer la Police nationale haïtienne. Mais même avec cette performance, l'effectif actuel des forces de police, tous grades confondus, est encore insuffisant pour maintenir la stabilité dans le pays. En effet, au cours de sa récente visite sur le terrain, le Conseil de sécurité a pu observer que la Police nationale haïtienne accuse une insuffisance en personnel qualifié et de matériel adéquat pour la surveillance et le contrôle des frontières, ce qui réduit considérablement l'efficacité des efforts de lutte contre le trafic assez important de stupéfiants. La communauté internationale, en particulier les Nations Unies, doit donner les moyens adéquats à la MINUSTAH, pour lui permettre de poursuivre son programme, afin que l'objectif des 14 000 agents de police formés d'ici à 2011 puisse être atteint.

La restauration de l'autorité de l'État, de l'état de droit, y compris le respect des droits de l'homme, ne pourra se réaliser qu'au prix d'une réforme profonde de la justice. Nous encourageons dès lors le Gouvernement à poursuivre résolument son plan de réforme de la justice. À cet effet, nous nous félicitons de la réouverture, le 15 mars dernier, de l'École nationale de la magistrature.

Concernant la situation économique, sociale et humanitaire, et le rapport du Secrétaire général le confirme, les catastrophes de 2008 ont profondément affecté Haïti tant sur le plan humain que dans le domaine des infrastructures socioéconomiques. Il s'agit là d'un lourd tribut pour un pays où la majorité de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté et qui plus est, a été durement frappé par des crises alimentaires et économiques sans précédent.

Certes, le relèvement économique du pays est de la responsabilité première du Gouvernement et du peuple haïtiens, mais il faut admettre que cela requiert de grandes ressources financières que le seul État ne peut pourvoir. C'est pourquoi nous lançons donc un appel à la communauté internationale, notamment les pays donateurs, mais aussi le secteur privé haïtien pour soutenir le Gouvernement, particulièrement dans la création d'emplois.

L'initiative d'organiser ce mois-ci, à Washington, la conférence de haut niveau des donateurs vient donc à point nommé. Nous souhaitons qu'il en résulte des décisions importantes et urgentes qui puissent aider Haïti à régler les besoins humanitaires pressants et à poursuivre son relèvement économique.

Ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction et réitérer ses encouragements au Représentant spécial du Secrétaire général ainsi qu'au personnel de la MINUSTAH pour le travail important qu'ils accomplissent en Haïti dans des conditions souvent difficiles. Nous invitons le Conseil à les soutenir dans leur mission et invitons les pays de la région à coopérer étroitement avec la MINUSTAH, notamment dans le domaine de la surveillance des frontières.

Nous remercions les pays fournisseurs de contingents qui composent la MINUSTAH pour leurs efforts et nous les appelons à continuer cet engagement, afin d'aider Haïti à instaurer une stabilité définitive qui profiterait à tous, principalement aux pays de la région. Nous demandons à tous les États de tout mettre en œuvre pour s'acquitter de leurs

contributions au fonctionnement de la Mission. Nous exhortons par ailleurs le Gouvernement haïtien à renforcer la bonne gouvernance afin de pouvoir bénéficier de la confiance et de l'appui de la communauté internationale.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous voulons remercier les États-Unis et votre pays, le Mexique, d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle qui, naturellement, a tout notre appui.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je félicite également le Représentant permanent de la Libye d'avoir mené à bien la présidence du Conseil au mois de mars.

D'emblée, je voudrais remercier M. Hédi Annabi pour l'exposé qu'il a fait aujourd'hui ainsi que pour les efforts inlassables qu'il déploie pour la stabilisation d'Haïti en tant que Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le débat public d'aujourd'hui est en effet opportun étant donné que le Conseil de sécurité revient tout juste d'Haïti et que le premier tour des élections sénatoriales partielles aura lieu dans deux semaines. Puisque j'ai parlé de notre voyage en Haïti, je voudrais également remercier le Représentant permanent d'Haïti pour l'hospitalité dont nous avons bénéficié dans son pays et le Représentant permanent du Costa Rica d'avoir organisé la mission du Conseil de sécurité avec tant d'efficacité.

La Turquie accorde beaucoup d'importance à la stabilité en Haïti et appuie pleinement la MINUSTAH. Nous avons contribué à la MINUSTAH dès sa création, et un autre groupe d'agents de police turcs se joindra bientôt au groupe déjà en place en Haïti. Ces agents de police turcs supplémentaires travailleront aux côtés des soldats et des agents de police d'autres pays fournisseurs en cette période difficile pour Haïti.

Nous espérons que les prochaines élections sénatoriales partielles n'auront pas d'effet déstabilisateur, mais qu'elles contribueront à renforcer l'efficacité institutionnelle en Haïti. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/129), la volonté des dirigeants politiques haïtiens de collaborer entre eux, en particulier pour faire face aux conséquences des ouragans dévastateurs, est un signe

encourageant. Cet état d'esprit doit prévaloir non seulement en cas de catastrophe naturelle, mais aussi pour tenter de régler les problèmes quotidiens des Haïtiens.

Dans ce contexte, l'ONU, et en particulier la MINUSTAH, doit rester vigilante, car nous avons constaté au cours de notre séjour que les causes profondes de l'instabilité en Haïti – la misère et le climat socioéconomique précaire – sont malheureusement toujours présentes. Nous nous associons donc à l'appel lancé par le Secrétaire général aux dirigeants et au peuple haïtiens pour qu'ils fassent preuve du même esprit de consensus et de coopération, ainsi que de la même collaboration politique et de la volonté au dialogue qu'ils ont affichés au lendemain du passage des ouragans.

Dans ce sens, l'équité, la transparence et le caractère inclusif des prochaines élections sénatoriales, ainsi que des politiques publiques en général, seront d'une importance considérable. D'autre part, la communauté internationale et la MINUSTAH doivent poursuivre leur aide et leur appui à Haïti dans ces efforts. À cet égard, la conférence des donateurs, qui se tiendra à Washington, sera de la plus grande importance pour montrer la détermination de la communauté internationale à aider Haïti, et permettra certainement à la MINUSTAH de s'acquitter de ses responsabilités.

Les progrès réalisés par la Police nationale d'Haïti pour assumer pleinement ses responsabilités, le climat politique après les élections et toute possible amélioration de la situation socioéconomique pourraient, entre autres paramètres, orienter notre future évaluation de la réduction progressive des effectifs de la MINUSTAH. Dans l'intervalle, au-delà de tout débat conceptuel sur la définition de la nature de son mandat, la MINUSTAH devrait certainement rester en Haïti pour un avenir prévisible.

M. Skračić (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie voudrait s'associer aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, pour son exposé et ses observations très intéressantes. Je voudrais, pour commencer, saisir cette occasion pour féliciter M. Annabi et les composantes civile et militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour le travail considérable qu'ils ont entrepris aux fins de la stabilisation générale d'Haïti.

Je voudrais aussi saluer la présence du Représentant permanent d'Haïti et le remercier ainsi que son gouvernement pour l'hospitalité qui a été offerte aux membres du Conseil au cours de notre récente visite en Haïti, sous la conduite de l'Ambassadeur Jorge Urbina, du Costa Rica.

La Croatie s'associe à la déclaration qui sera faite ultérieurement par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

La Croatie estime que la stabilité politique en Haïti est un préalable à toute solution durable dans ce pays. Lorsque nous nous sommes réunis ici la dernière fois en octobre 2008 pour débattre de cette question, nous nous sommes félicités de la formation d'un nouveau Gouvernement haïtien sous la direction énergique de la Premier Ministre Michèle Duvivier Pierre-Louis qui, avec le Président Préval, s'est immédiatement vue confier la tâche difficile de tenter d'aplanir les divergences entre les pouvoirs exécutif et législatif. Il était encourageant de voir que, pendant la visite du Conseil en Haïti le mois dernier, de nombreux interlocuteurs au Gouvernement et au Parlement, ainsi qu'au sein de la société civile et dans le secteur privé, ont montré une réelle volonté de surmonter les divisions existantes pour travailler sur les questions cruciales pour l'avenir du pays. Nous nous félicitons de ce signe encourageant de la volonté de travailler de concert pour le bien commun, notamment sur les questions d'une importance incontestable pour Haïti, telles que les douanes, la police, le renforcement de la primauté du droit, la réforme constitutionnelle, l'éducation, le développement socioéconomique et les investissements.

La première véritable épreuve décisive permettant d'évaluer la cohésion politique d'Haïti aura lieu dans quelques jours avec les élections du 19 avril pour pourvoir un tiers des sièges du Sénat du pays. Malgré les risques à court terme de nouvelles tensions politiques, nous pensons que ces élections sénatoriales seront d'une importance cruciale pour tous les débats prévus sur la réforme constitutionnelle et sur les améliorations nécessaires à apporter aux institutions démocratiques haïtiennes, étant donné que sans l'élection de ces sénateurs, le Sénat n'atteindra pas le quorum requis pour promulguer avec succès les réformes nécessaires. Les élections sénatoriales sont également importantes si nous voulons respecter le calendrier des prochaines élections sénatoriales et des autres élections prévues dans le pays en 2009. Nous

nous félicitons de la volonté du Gouvernement et du Conseil électoral provisoire d'atteindre cet objectif, ainsi que de la détermination du Conseil électoral de veiller à ce que toutes les élections soient libres, justes, inclusives et qu'elles se tiennent dans les délais.

De toute évidence, la stabilité politique va de pair avec la sécurité physique. Nous sommes encouragés par le recrutement constant et le professionnalisme croissant de la Police nationale d'Haïti, dont les effectifs ont été portés à un peu plus de 9 000 agents, ce qui représente les deux tiers des 14 000 policiers qui doivent être recrutés d'ici à 2011. Si ces policiers ne sont pas encore en mesure de faire face par eux-mêmes aux nombreux défis qui se posent à la stabilité d'Haïti, pour lesquels ils jouissent de l'appui vigoureux et compétent de la MINUSTAH, nous pensons qu'ils sont en bonne voie d'y parvenir. La confiance renforcée du public dans la Police nationale d'Haïti est également un signe encourageant. Nous espérons qu'avec l'assistance de la MINUSTAH, la Police nationale d'Haïti sera mieux à même de s'attaquer aux problèmes brûlants comme le trafic des stupéfiants et le crime organisé, y compris les enlèvements, qui sont considérés comme des menaces pour la stabilité et le développement d'Haïti.

Cela vaut également pour le travail qui doit être accompli pour gérer et contrôler efficacement les frontières haïtiennes en général, qui manquent cruellement de l'infrastructure et de l'équipement indispensables. Les partenaires régionaux pourraient contribuer à une stabilité accrue dans ce domaine en coopérant davantage au plan bilatéral avec les patrouilles maritimes et terrestres renforcées menées par la Mission. Ce qui est plus important encore, les six prochains mois constitueront un test important pour savoir si oui ou non les autorités haïtiennes ont rempli les conditions nécessaires en matière de stabilisation avant l'expiration du mandat actuel de la Mission en octobre.

La réforme judiciaire est une autre mesure importante pour le renforcement de la primauté du droit en Haïti, qui à son tour est un préalable au développement socioéconomique. La Croatie se félicite de l'inauguration de l'École de la magistrature le 12 mars, à laquelle nous avons eu l'honneur d'assister. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre fructueuse du plan national de la réforme de la justice, ainsi que la création rapide du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. La Croatie estime, à cet égard, que

l'appui continu de la MINUSTAH au renforcement des capacités administratives et gouvernementales pour veiller à ce que le Gouvernement poursuive les efforts de réforme est crucial pour la stabilité à long terme d'Haïti.

L'une des tâches les plus importantes auxquelles le Gouvernement haïtien doit encore s'atteler est celle du développement socioéconomique. La réduction de la pauvreté, la promotion du développement et de la sécurité alimentaire, l'environnement et la création d'emplois sont autant de priorités nationales. Bien que les acteurs nationaux, y compris le secteur privé, s'accordent largement sur le fait que le Gouvernement devrait prendre la tête des efforts pour promouvoir ces priorités, nous regrettons que celui-ci n'ait pas encore élaboré un plan d'action ciblé définissant les priorités du pays à cet égard.

Compte tenu des enseignements tirés des ouragans destructeurs de 2008 et du caractère fragile de la stabilité en Haïti, où un tiers de la population dépend toujours de l'aide d'urgence, nous espérons sincèrement que le Gouvernement tiendra compte de cette situation afin que les progrès réalisés sur la voie de la consolidation dans le domaine de la sécurité ne soient pas remis en cause par l'absence de progrès en matière de développement socioéconomique ni par de nouvelles catastrophes naturelles.

Enfin, nous espérons que l'assistance internationale pour Haïti, notamment la prochaine conférence des donateurs prévue à Washington, s'avérera déterminante pour l'avenir du pays en remédiant aux éventuelles lacunes de manière à éviter le piège d'une déstabilisation dans le pays. Nous nous félicitons de la récente visite effectuée par le Secrétaire général et l'ancien Président des États-Unis, M. Clinton, afin de mettre en lumière les besoins d'Haïti et de manifester la solidarité de la communauté internationale.

Le rôle de la communauté des donateurs est particulièrement important, compte tenu du caractère extrêmement préoccupant des indicateurs économiques et sociaux en Haïti, comme le montre le fait que 3 millions de personnes sont menacées par l'insécurité alimentaire. Nous espérons que la riposte internationale conduira à l'établissement d'un pacte sincère et cohérent en faveur de projets de développement et d'investissements qui établiront un savant équilibre

entre les principes de la prise en main nationale et un processus de stabilisation intégré.

Le Gouvernement haïtien, pour sa part, doit saisir cette occasion en continuant à suivre une démarche coopérative et sans exclusive dans ses efforts pour mener le pays à la sécurité économique à long terme. Le Gouvernement doit soutenir les partenaires internationaux en éliminant les obstacles à l'investissement privé, y compris mais pas exclusivement, en mettant en place un comité interministériel sur la gestion des terres, en rédigeant une nouvelle loi sur la copropriété et en recensant les terres qui appartiennent à l'État en vue d'y établir d'éventuelles zones d'exportation.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à l'importante fonction de Président du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier la délégation libyenne pour le travail efficace qu'elle a accompli à la présidence le mois dernier. Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, de son exposé détaillé sur l'évolution récente de la situation en Haïti et de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur l'activité de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2009/129). Nous partageons l'évaluation générale et les recommandations qui figurent dans le rapport.

L'année 2008 a été marquée par des problèmes très graves pour le peuple haïtien. Les émeutes de la faim ont été suivies par une crise gouvernementale très intense. En août et en septembre, plusieurs tempêtes tropicales destructrices ont coûté la vie à quelque 800 personnes et ont entraîné d'énormes pertes économiques. Au total, près de 800 000 personnes ont été victimes de ces catastrophes naturelles.

La crise mondiale destructrice est venue aggraver une situation socioéconomique déjà très difficile pour le peuple haïtien. En mars de cette année, une mission du Conseil de sécurité s'est rendue en Haïti avec pour but d'exprimer son soutien au peuple et au Gouvernement de ce pays qui s'efforcent de surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés et de réaffirmer la volonté de la communauté internationale de continuer d'aider le peuple haïtien à rétablir la paix et la sécurité. Nous saluons également la visite que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, accompagné de

l'ancien Président des États-Unis, M. Bill Clinton, a effectuée récemment en Haïti.

Il importe que le peuple haïtien mette tout en œuvre pour parvenir à l'unité et à la réconciliation nationales et instaure un vaste dialogue politique permettant d'assurer une coopération efficace entre toutes les branches de gouvernement. Nous appuyons le plan de consolidation assorti de points de repère mesurables concernant Haïti préparé par le Secrétaire général pour la période 2008-2011. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de ce plan contribuera à accomplir des progrès graduels dans les domaines prioritaires en Haïti.

Nous exprimons notre soutien à la MINUSTAH, qui joue un rôle important à l'appui du maintien de l'ordre dans le pays. Les soldats de la paix des Nations Unies ont contribué à rétablir le contrôle en Haïti durant les troubles d'avril dernier et ils ont également apporté au peuple haïtien un vaste appui pour l'aider à atténuer les conséquences des ouragans. Nous tenons ici à exprimer au chef de la MINUSTAH, M. Hédi Annabi, et à toute son équipe notre gratitude pour leur professionnalisme et les efforts dévoués qu'ils déploient pour aider Haïti.

Nous voudrions relever le bon niveau de coopération qui se met en place entre la Mission et les organes de maintien de l'ordre dans le pays. Les soldats de la paix des Nations Unies et les agents de la police haïtienne travaillent en étroite coopération pour protéger les frontières maritimes et terrestres du pays et pour lutter contre les groupes criminels. Nous espérons que les États de la région aideront Haïti à lutter contre la criminalité transfrontière. Des mesures doivent d'urgence être prises pour améliorer la situation dans le domaine des droits de l'homme, combattre la corruption et réformer le système judiciaire et carcéral.

L'un des éléments fondamentaux du travail de la MINUSTAH consiste à aider Haïti à remettre sur pied et à réformer ses organes de sécurité. Nous espérons que l'augmentation progressive des effectifs de la Police nationale envisagée permettra d'entamer le transfert progressif des responsabilités à la police haïtienne. La responsabilité première de l'instauration de la paix et de la sécurité en Haïti incombe au Gouvernement et au peuple haïtiens. Toutefois, ils continuent d'avoir besoin de l'aide internationale. C'est pourquoi nous appuyons la prorogation du

mandat de la MINUSTAH jusqu'en octobre 2009. La composante de police de la MINUSTAH compte des agents de police et des ressortissants russes dans ses rangs.

Nous saluons la contribution considérable des organisations régionales d'Amérique latine et des pays des Caraïbes qui fournissent un plein appui au peuple haïtien. Nous estimons que la conférence de haut niveau des donateurs pour Haïti, qui doit se tenir le 14 avril à Washington, est très importante. La Fédération de Russie continuera à apporter un appui au peuple et au Gouvernement haïtiens pour qu'ils édifient un État indépendant, stable et démocratique.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord vous adresser, ainsi qu'à la délégation mexicaine, nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation. Je tiens également à féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Dabbashi et l'Ambassadeur Shalgham ainsi que la délégation libyenne pour la manière très efficace avec laquelle ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier sincèrement le Gouvernement haïtien de la coopération et de l'hospitalité qu'il a accordées à la mission du Conseil en mars.

Je remercie le chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M. Hédi Annabi, de l'exposé détaillé qu'il a fait au Conseil ce matin. Le rapport sur la récente mission du Conseil de sécurité en Haïti et le rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2009/129) nous fournissent une vue globale de la situation sur le terrain.

Ma délégation est encouragée par les progrès graduels enregistrés dans quatre des cinq domaines clefs qui comptent parmi les éléments indispensables pour instaurer la stabilité politique et la sécurité en Haïti. Nous notons avec satisfaction la volonté nouvelle des dirigeants politiques du pays de collaborer entre eux pour surmonter les conséquences des quatre ouragans dévastateurs, lesquelles sont exacerbées par les crises alimentaire et financière mondiales et, plus récemment, par le regain de tensions lié aux prochaines élections sénatoriales partielles.

Toutefois, faute de développement socioéconomique, les avancées enregistrées à ce jour dans quatre des domaines clefs resteront fragiles. Il est impératif que le Gouvernement haïtien, en coordination avec la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies, agisse simultanément sur les fronts politique, sécuritaire et socioéconomique.

Dans les domaines politique et sécuritaire, il y a d'une part un besoin urgent de promouvoir un consensus national pour garantir la stabilité et, d'autre part, la nécessité de continuer à poursuivre les programmes relatifs à la réforme du secteur de la sécurité et au renforcement des institutions. Les violences d'avril dernier à Port-au-Prince et dans d'autres villes et le trafic croissant d'armes et de stupéfiants dans l'ensemble du pays montrent clairement que la Police nationale haïtienne doit encore être renforcée afin d'être capable de maintenir l'ordre et de répondre aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité du pays.

Dans le domaine socioéconomique, les conséquences de la catastrophe naturelle qui en 2008 a si durement frappé ce pays déjà en proie à des problèmes économiques incontournables ont non seulement aggravé une situation économique déjà sombre pour la grande majorité des Haïtiens, mais elles ont également entravé la mise en œuvre intégrale de la stratégie du Gouvernement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À ce stade critique, nous estimons que le plein engagement des dirigeants et du peuple haïtiens et la mise en œuvre d'une stratégie socioéconomique solide et globale dont l'objectif est de mobiliser les ressources nationales, de générer la croissance, de créer des emplois, de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie sont d'une importance capitale pour Haïti.

Nous saluons les efforts déployés par le Groupe restreint pour continuer à appuyer les projets de développement en Haïti par le biais de partenariats bilatéraux et multilatéraux. Nous nous félicitons de la participation continue des acteurs régionaux et sous-régionaux tels que l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes, qui aident Haïti à stimuler son économie et à atteindre une sécurité à long terme. Nous apprécions l'initiative prise par la Banque interaméricaine de développement d'organiser une conférence internationale de donateurs sur Haïti ce mois-ci à Washington, et nous espérons que cette réunion sera couronnée de succès.

En même temps, nous tenons à souligner que, pour qu'Haïti connaisse la paix, la sécurité, la stabilité et un développement durable, et que pour que les efforts de la communauté internationale aboutissent, il faudra que ce pays s'engage pleinement aux côtés de cette dernière dans toutes les phases du processus afin d'assurer qu'en fin de compte et bientôt, les Haïtiens soient en mesure de gérer eux-mêmes leur pays.

Pour terminer, nous reconnaissons les efforts continus déployés par les dirigeants et le personnel de la MINUSTAH pour fournir une aide considérable aux autorités haïtiennes dans des domaines qui vont de l'appui institutionnel, du renforcement de l'État, de la gestion des frontières et de l'état de droit aux secours humanitaires et aux activités de développement. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général, à savoir que tant que la Police nationale haïtienne renforce encore ses capacités, la MINUSTAH doit continuer à jouer un rôle critique pour assurer la stabilité et la sécurité en Haïti et appuyer le processus de réconciliation politique.

M. Ebner (Autriche) (*parle en anglais*) : Je m'associe, Monsieur le Président, à tous ceux qui vous ont félicité pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour remercier la présidence libyenne du travail réalisé au mois de mars.

Nous remercions M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé détaillé et des efforts continus de sa mission pour contribuer à la paix et à la stabilité en Haïti. L'Autriche souscrit à la déclaration que fera le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

L'Autriche salue les progrès réalisés sur le plan politique à la suite de l'organisation réussie des élections présidentielles et de l'installation du Gouvernement haïtien en 2006. Des avancées significatives ont été enregistrées concernant le dialogue politique et l'extension de l'autorité de l'État. Pour que cette évolution positive de la situation se poursuive, il est essentiel que le Gouvernement continue de dialoguer avec tous les acteurs pertinents, y compris les partis politiques, le secteur privé et la société civile.

L'Autriche se réjouit des améliorations notables réalisées en matière d'état de droit. Grâce au rôle important de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et au renforcement progressif de la Police nationale haïtienne, la sécurité

s'est améliorée dans l'ensemble du pays. Cette coordination a beaucoup contribué à la diminution de la violence et des activités criminelles dans le pays. C'est pourquoi l'Autriche estime que le renforcement de la Police nationale haïtienne et la certification de ses membres restent une condition préalable clé de la stabilité et de la sécurité d'Haïti.

Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés dans l'organisation du système judiciaire grâce à la mise en œuvre d'instruments juridiques; néanmoins, de nouveaux progrès vers la stabilité d'Haïti dépendront également de la promotion d'autres piliers du régime d'état de droit. Nous sommes préoccupés par les difficultés que rencontre le système judiciaire haïtien pour examiner des affaires et mener à bien les procédures pénales assez rapidement. Cela a entraîné une augmentation considérable de la population carcérale dans des conditions très difficiles. Nous nous réjouissons de la création du groupe de travail sur la réforme du système judiciaire et espérons que cela permettra d'accélérer le processus de réforme judiciaire.

S'agissant de la justice pour mineurs, d'autres réformes sont encore nécessaires. L'Autriche a pris une part active à l'élaboration d'un code pénal pour mineurs, condition préalable à l'établissement d'un système global de protection de l'enfant, et encourage le Gouvernement haïtien à poursuivre ses travaux en la matière.

La réforme constitutionnelle, qui améliorerait la gouvernance en Haïti, sera un autre élément d'importance vitale pour la stabilisation de la situation politique en Haïti et pour l'amélioration du fonctionnement de ses institutions démocratiques. Nous savons bien que les délais imposés à Haïti sont serrés et nous encourageons les dirigeants politiques à parvenir au consensus nécessaire.

Dans ce contexte, le bon déroulement des prochaines élections pour le renouvellement d'un tiers du Sénat revêt une grande importance et constitue une condition préalable à la nécessaire réforme constitutionnelle. Il ne faut ménager aucun effort pour veiller à ce que le processus électoral soit libre, régulier et ouvert à tous.

La situation économique et sociale en Haïti reste précaire en raison des dégâts provoqués par les ouragans de l'année dernière et par la crise économique mondiale. Les conditions de vie quotidiennes se sont

détériorées. La pauvreté et l'insécurité alimentaire restent très préoccupantes. À cet égard, l'adoption de politiques agricoles visant à accroître la production et les efforts continus faits pour mettre en œuvre une stratégie de reconstruction et de développement apporteront une contribution considérable à l'amélioration du climat socioéconomique en Haïti.

L'Autriche croit que la coopération régionale et le partenariat améliorent sensiblement l'efficacité de la MINUSTAH. Dans ce contexte, l'Autriche se réjouit du haut niveau de participation et de prise en main des pays d'Amérique latine et des Caraïbes au sein de la MINUSTAH. Grâce à l'engagement d'organisations régionales telles que l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes, l'intégration d'Haïti dans la région est assurée. Les progrès considérables réalisés par la MINUSTAH concernant la situation sécuritaire en Haïti montrent les avantages résultant de la contribution de contingents et de forces de police par les acteurs régionaux.

Enfin, je tiens à souligner qu'il importe de bien utiliser l'élan donné pour que la situation en Haïti continue d'évoluer dans le bon sens. Lors de la visite qu'il a récemment effectuée en Haïti, le Secrétaire général a souligné qu'Haïti et la communauté internationale ont eu pour un moment la chance d'améliorer la situation dans le pays. À cet égard, la proche conférence des donateurs, qui doit se tenir à Washington, est l'occasion pour Haïti d'avoir accès à des fonds additionnels qui lui permettront de poursuivre son processus de paix et de stabilisation.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise félicite la délégation mexicaine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril et félicite la délégation libyenne pour le travail remarquable accompli le mois dernier. Nous remercions M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé et accueillons également avec satisfaction le rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2009/129) en date du 6 mars 2009.

Nous notons qu'il y a eu dans une certaine mesure une amélioration générale de la sécurité sur le terrain et que des progrès ont été réalisés vers les cinq jalons mesurant la consolidation de la stabilité en Haïti. Toutefois, comme le signalent le rapport du Secrétaire général et le rapport de la mission du Conseil de

sécurité en Haïti, la situation demeure fragile. Des problèmes tels que la pauvreté, le chômage et l'insécurité alimentaire compromettent toujours l'instauration d'une stabilité durable dans le pays.

Nous espérons que le Gouvernement haïtien, avec l'aide de la communauté internationale, renforcera ses capacités, notamment grâce à des mesures visant à restructurer ses institutions nationales, à renforcer les capacités en matière de police et de contrôle des frontières, à élaborer des lois, à promouvoir la réforme du système judiciaire et de la gestion des prisons et à redoubler d'efforts pour lutter contre la corruption. À cet effet, le Gouvernement haïtien, le Parlement, les partis politiques, le secteur privé et la société civile devraient intensifier le dialogue politique et la coordination entre eux pour parvenir à la stabilité et au développement à long terme.

Nous demandons à tous les partis en Haïti de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour faire en sorte que les prochaines élections sénatoriales soient libres, régulières et inclusives. Au fil des années, la MINUSTAH a joué un rôle clef pour garantir la stabilité dans le pays et nous continuerons d'appuyer la Mission. Pour instaurer une sécurité et une stabilité durables en Haïti, nous devons avant tout compter sur le Gouvernement et le peuple haïtien. Nous encourageons également la communauté internationale à continuer d'appuyer Haïti afin de parvenir à la reconstruction nationale et au développement socioéconomique. Nous attendons avec intérêt le résultat positif de la conférence des donateurs qui doit avoir lieu à Washington, le 14 avril.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Étant donné que je prends la parole pour la première fois lors d'une séance du Conseil sous votre présidence, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, ainsi que votre délégation. Je suis persuadé que, grâce à vos compétences et sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Shalgham, l'Ambassadeur Dabbashi et la délégation libyenne pour leur travail remarquable pendant leur présidence du Conseil pour le mois de mars. Je tiens également à saluer la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint de l'Organisation des États américains, l'Ambassadeur Ramdin, et de l'Ambassadeur Mérorès, le Représentant permanent d'Haïti.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et son Représentant spécial, notre ami, M. Hédi Annabi, que je remercie pour son travail à la tête de la MINUSTAH et auquel je demande de transmettre nos remerciements à toute la Mission. Je le remercie également de son appui lors de la visite du Conseil en Haïti.

Ma délégation pense qu'Haïti offre d'importantes perspectives de succès et une occasion de tirer de précieux enseignements pour l'ONU. Il s'agit d'une situation à la fois nouvelle et complexe du fait des défis et des tâches que cela suppose. En raison du nombre croissant des opérations de maintien de la paix et des ressources économiques et humaines disponibles limitées, et en raison du caractère multidimensionnel des défis que nous devons relever, l'Assemblée générale, le Secrétaire général et ce Conseil ont lancé une réflexion sur les opérations de maintien de la paix. Dans ce contexte, Haïti est une occasion qui devrait nous permettre de mieux comprendre le rôle que joue la communauté internationale pour construire un monde à l'abri du besoin et de la peur.

Aux yeux de ma délégation, la MINUSTAH fait tout ce qui est nécessaire pour aider Haïti dans sa lutte pour la stabilité et le développement économique et social. Cependant, le Gouvernement haïtien et la Mission de stabilisation ne semblent pas, à notre avis, coordonner leurs activités de manière à garantir la pérennité des progrès réalisés. Et ce Conseil sait bien que les actions de la communauté internationale qui n'avaient pas été inscrites dans la durée, par le passé, l'ont contrainte à revenir en Haïti et à s'engager, de nouveau, dans des batailles qu'elle croyait déjà gagnées.

Comment ne pas reconnaître les progrès considérables réalisés dans le domaine de la sécurité? Qui pourrait nier qu'il importe d'améliorer le contrôle d'un territoire utilisé par des trafiquants de drogues, d'une frontière fragile et d'eaux territoriales utilisées à des fins illégales? Comment nier l'importance du développement institutionnel de l'administration de la justice? Qui pourrait ignorer l'intérêt de la réduction des risques et du renforcement des capacités afin de faire face aux catastrophes naturelles? Comment nier l'importance de la législation et des institutions électorales solides garantissant le scrutin dès lors que l'on aspire à la démocratie dans le domaine politique?

Je pourrais poursuivre avec une longue liste de questions qui justifient tout ce qui se fait en Haïti, avec l'aide de la MINUSTAH. Cependant, nous pensons que les questions fondamentales, les questions les plus importantes, restent encore sans réponse définitive. Que pourra-t-on maintenir des objectifs atteints dès lors que l'on réduit la coopération internationale? Pourra-t-on maintenir les acquis sur le plan sécuritaire? Le Gouvernement haïtien sera-t-il en mesure de conserver une force de police composée de 14 000 policiers bien équipés et à l'abri de la corruption. Qui va construire l'infrastructure nécessaire aux institutions judiciaires? D'où viendront les salaires et l'équipement nécessaires à son fonctionnement s'il n'y a pas d'aide internationale? Haïti sera-t-il en mesure d'organiser les huit processus électoraux tels que prévus par sa législation au cours des 36 mois à venir?

Nous pensons que le problème de la pérennité des progrès réalisés et de ce que l'on est en train de construire est le principal défi que nous, la communauté internationale et Haïti, devons relever ensemble. Les insuffisances en matière de développement économique et social demeurent le défi principal de la société haïtienne pour lequel la communauté internationale n'a pu faire que des progrès fort limités. Les taux de croissance ont certes été ces dernières années positifs, cependant ils ont été limités. Une société aussi pauvre que la société haïtienne devrait connaître une croissance nettement supérieure.

Le Costa Rica estime que la responsabilité ultime de garantir la paix et le développement durables incombe au peuple haïtien et à ses dirigeants politiques, économiques et culturels. En effet, ce sont eux qui sont avant tout tenus d'amener toute la nation à un niveau supérieur de progrès. Il convient que le Gouvernement haïtien, sous la direction du Président Préval et de Madame le Premier Ministre Pierre-Louis, les autorités parlementaires et les partis politiques, assument leurs responsabilités et créent un environnement politique et institutionnel propice à la modernisation et au développement. Le système politique haïtien ne peut pas continuer d'être le facteur qui entrave le progrès du pays. Tous les acteurs politiques, y compris la société civile, se sont engagés à soutenir le processus que connaît Haïti aujourd'hui.

Avec l'appui de la communauté internationale, l'État haïtien doit améliorer la fourniture de services de base, en particulier dans le domaine de la santé, de

l'éducation et de la régénération de l'environnement. Nous espérons que les institutions seront réformées rapidement et que l'on simplifiera un calendrier électoral onéreux qui est également un facteur d'instabilité. Nous espérons que l'on pourra réformer les lois pour permettre la participation de la précieuse diaspora haïtienne au développement de son pays et afin de lui permettre de jouer un rôle plus dynamique dans les investissements étrangers dans leur pays.

Le développement en Haïti dépend également des acteurs économiques. Dès lors que les conditions seront remplies pour pouvoir investir, l'entrepreneur haïtien, celui qui vit dans son pays, mais aussi celui qui a conservé des liens avec sa terre natale, pourra ouvrir la voie à la modernisation économique. L'agriculture sur laquelle repose l'économie haïtienne à l'heure actuelle doit sortir de l'impasse, dépasser des niveaux de production extrêmement faibles et avancer pour atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire. Il est nécessaire de mettre en place une stratégie nationale de développement du capital humain. La main-d'œuvre jeune et abondante a besoin d'être formée et a besoin d'emplois pour éviter qu'elle ne sombre dans le désespoir et qu'elle ne vienne alimenter une fois de plus l'instabilité du pays.

La conférence des donateurs qui se tiendra la semaine prochaine doit être résolument orientée vers le développement économique et social, vers l'aptitude à assurer la viabilité des progrès qui ont été accomplis. Aujourd'hui, en Haïti, les ingrédients nécessaires au succès et à l'apprentissage sont réunis. Pour le peuple haïtien, l'aide de la communauté internationale est l'occasion de vaincre les vieux maux qui ont empêché son développement. Pour la communauté internationale, Haïti est l'occasion d'apprendre à travailler sur les multiples dimensions de situations complexes, en rendant possible l'instauration d'une paix et d'un développement durables pour plusieurs millions d'êtres humains qui vivent encore dans le désespoir dans le monde entier.

Le Président (*parle en espagnol*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mexique.

Je remercie M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général. Ma délégation souhaite le féliciter pour les travaux qu'il a effectués à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en

Haïti (MINUSTAH) et je le remercie également pour les observations très précieuses qu'il a formulées aujourd'hui.

Nous nous félicitons de la présence parmi nous du Représentant permanent d'Haïti, notre collègue l'Ambassadeur Léo Ménorès. De la même manière, je souhaite la bienvenue aux représentants des organisations et organismes internationaux du système des Nations Unies, dont les travaux sont extrêmement importants pour le présent et l'avenir d'Haïti : le Conseil économique et social, l'Organisation des États américains (OEA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque interaméricaine de développement (BID), qui sont représentés parmi nous aujourd'hui.

Pour mon pays, ce débat revêt une importance particulière puisqu'il reflète l'attachement clair du Conseil de sécurité à la stabilité politique, à la reconstruction et au développement du pays. Haïti est un exemple clair de l'attention générale indispensable qui doit être portée à de nombreuses situations de crise figurant à notre ordre du jour et qui dépassent la stricte notion de maintien de la paix et de la sécurité internationales, situations de crise auxquelles nous devons nous habituer, compte tenu de la conjoncture internationale peu favorable.

Le Mexique se félicite de l'attention accrue que porte la communauté internationale sur la situation en Haïti. J'en veux pour preuve les récentes visites du Secrétaire général Ban Ki-moon et de la mission du Conseil de sécurité visant à renouveler l'engagement de l'Organisation et son appui à la stabilité du pays. Nous sommes reconnaissants de l'appui que nous avons reçu à cette occasion des autorités haïtiennes, ainsi que des institutions et de la société civile en général.

Nous espérons que ce débat permettra réellement de susciter un plus grand intérêt et un engagement plus marqué de la communauté internationale à l'occasion de la conférence des donateurs à Washington qui se tiendra le 14 avril prochain et qui représente un événement essentiel pour l'avenir du pays.

Le Mexique se félicite des progrès accomplis en Haïti dans des domaines tels que le domaine politico-électoral, le renforcement institutionnel, la sécurité, l'état de droit et les droits de l'homme. Cependant,

nous sommes conscients que ces progrès sont encore fragiles et que leur viabilité dépend, dans une large mesure, des progrès de la situation socioéconomique du peuple haïtien.

Comme d'autres délégations, nous exhortons le Gouvernement et la société haïtienne à ne ménager aucun effort pour garantir que le prochain processus électoral pour renouveler son Sénat, le 19 avril prochain, soit un processus démocratique, participatif et inclusif. L'appui de la MINUSTAH sera déterminant pour atteindre cet objectif. Pour appuyer le déroulement de ces élections, mon pays a récemment remis au Conseil électoral provisoire haïtien du matériel électoral pour l'organisation et le développement des élections – des urnes, des isolements et des meubles de bureau – qui sera distribué dans les bureaux de vote établis dans les 17 départements régionaux.

Le Mexique pense qu'une tâche prioritaire de la MINUSTAH est la formation de la Police nationale d'Haïti. Cela constitue un élément crucial pour favoriser un climat de sécurité pour la population du pays et pour garantir la stabilité sur tout le territoire national. C'est pourquoi, le Mexique salue le fait que cette formation est conforme aux objectifs fixés par la Mission. De la même manière, mon pays se félicite d'avoir pu contribuer au renforcement de la police haïtienne au moyen de programmes de lutte contre les enlèvements.

La situation économique et sociale en Haïti exige, aujourd'hui plus que jamais, la coopération de la communauté internationale. Les efforts qui ont été déployés jusqu'ici, tant sur le plan bilatéral que par la communauté des donateurs, par l'entremise de différentes instances multilatérales, ont été insuffisants pour contribuer à une solution à long terme aux problèmes de la croissance et du développement social du pays.

C'est pourquoi, il est urgent de forger une nouvelle alliance entre Haïti et la communauté internationale. Cette nouvelle alliance doit reposer sur des engagements mutuels. D'une part, les institutions nationales doivent garantir au peuple haïtien l'accès aux services essentiels, l'état de droit et un gouvernement démocratique et, d'autre part, la communauté internationale doit répondre de manière plus résolue, tant dans le cadre de l'aide humanitaire et

urgente qu'en matière de coopération, aux besoins considérables du peuple haïtien.

Le Gouvernement mexicain, dans la mesure de ses capacités, participera résolument aux efforts visant à contribuer à renforcer les secteurs de la santé, de l'énergie, de la sécurité, de l'éducation et de l'agriculture. En outre, le Mexique renforcera ses programmes d'aide humanitaire en envoyant des médicaments et des denrées alimentaires. Je suis heureux d'annoncer la décision du Gouvernement mexicain de créer le Fonds Mexique-Haïti en vue de mettre en œuvre des projets bilatéraux de coopération technique et d'aide humanitaire, que nous expliquerons de manière détaillée à l'occasion de la conférence des donateurs qui se tiendra à Washington le 14 avril prochain.

Pour terminer, je tiens à remercier les pays qui contribuent activement au bien-être du peuple haïtien, dont beaucoup sont aujourd'hui parmi nous, et je lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle continue d'appuyer la paix, la sécurité et le développement en Haïti.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M^{me} Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, qui prendra la parole en sa qualité de Présidente du Conseil économique et social.

M^{me} Lucas : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de prendre part, en ma qualité de Présidente du Conseil économique et social, à ce débat du Conseil de sécurité consacré à Haïti.

Comme il l'a déjà été dit à plusieurs reprises ce matin, Haïti est à un moment crucial. Depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement, des progrès ont pu être enregistrés : la sécurité publique est mieux assurée, des efforts appréciables sont menés pour la mise en place d'administrations et d'institutions susceptibles de renforcer l'état de droit, et le pays s'engage sur le chemin d'une gouvernance effective afin de lutter contre la pauvreté et mobiliser les forces vives de la nation. Cependant, l'année 2008, avec ses crises alimentaire et du carburant, ses ouragans et tempêtes tropicales ont gravement frappé le pays qui a subi une perte de 15 % de son produit intérieur brut, soit près de 900 millions de dollars.

Comment, dans ce contexte, ne pas craindre une nouvelle déstabilisation et un regain de la violence politique? Les corrélations entre développement socioéconomique et stabilité politique ne sont en effet plus à démontrer. Seule la mise en œuvre d'une stratégie de reconstruction et de développement par les autorités haïtiennes, avec le ferme appui de la communauté des donateurs, parviendra à consolider et à pérenniser la stabilité. Il est de ce fait crucial que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social œuvrent de concert pour aider ce pays à relever les défis.

Haïti est à l'ordre du jour du Conseil économique et social depuis maintenant 10 ans. Son Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, mis en place en 1999 pour formuler des recommandations pour le développement d'Haïti sur le long terme, a été réactivé en novembre 2004. Dans son dernier rapport aux États membres du Conseil économique et social en juillet 2008, le Groupe consultatif avait relevé l'instabilité économique, sociale et politique qui prévaut en Haïti, et mis en lumière les difficultés liées à la crise alimentaire et du carburant qui avaient durement touché le pays. Il avait souligné l'importance, pour promouvoir le redressement et la stabilité socioéconomiques, d'activer l'économie, de créer des emplois, de promouvoir le développement rural, et de mettre gratuitement à la disposition des catégories les plus nécessiteuses les produits alimentaires et les services de base.

Ces recommandations restent valables : ce sont précisément les progrès accomplis précédemment dans ces domaines clefs qui ont gravement été mis en péril par les crises et cataclysmes naturels de l'an 2008, de sorte que les conditions de vie de nombreux Haïtiens se sont encore dégradées.

Le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a en particulier proposé trois séries de recommandations pour améliorer la situation économique et sociale d'Haïti et renforcer l'impact de l'aide au développement. Parmi ces recommandations, l'on peut citer, premièrement, une meilleure planification du développement et une coordination accrue de l'aide internationale. Les donateurs et partenaires pour le développement d'Haïti devraient davantage ajuster leurs programmes à la réalité sur le terrain et aligner leur soutien sur les objectifs et stratégies formulés par les autorités haïtiennes, contribuant ainsi au développement des capacités nationales.

Dans ce contexte, il est urgent et nécessaire que la conférence des donateurs, qui aura lieu à Washington le 14 avril prochain, mobilise une nouvelle fois la communauté internationale pour Haïti et contribue au développement du pays sur le court, moyen et long terme.

Le deuxième groupe de recommandations porte sur le renforcement des capacités institutionnelles haïtiennes. L'importance d'accélérer les réformes institutionnelles, en particulier dans le domaine de la justice et de l'état de droit, mais aussi dans celui des douanes et de l'administration publique en général, a été soulignée.

Troisièmement, une meilleure mise à contribution de ce que le Groupe appelle les « leviers haïtiens et internationaux du développement économique et social ». Il recommande d'engager davantage le secteur privé pour tirer Haïti de la pauvreté, par la création d'emplois dans le secteur structuré. Le Groupe insiste par ailleurs sur la contribution que la diaspora haïtienne pourrait apporter au développement de son pays, non seulement à travers le transfert de fonds privés, mais également par ses compétences techniques et son savoir-faire. Les donateurs, pour leur part, sont appelés à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie élaborée par le système des Nations Unies pour une action à court et moyen terme.

Le Conseil économique et social examinera à sa session de juillet prochain, dans le cadre de son examen ministériel annuel, le thème « Mettre en œuvre les objectifs et engagements convenus au niveau international pour ce qui a trait à la santé publique mondiale ». Dans cette perspective, il est important de rappeler que l'accès aux services de santé en Haïti reste des plus limités et que les insuffisances en matière de santé publique, et de manière plus générale, de services de base, font gravement obstacle aux efforts de développement et de croissance.

Ayant à l'esprit l'effet stabilisateur d'un développement économique et social durable, la communauté internationale se doit d'œuvrer, de concert avec les autorités haïtiennes, au développement d'Haïti et de faire preuve de solidarité sur le long terme. Le Conseil économique et social, par le biais, en particulier, de son Groupe consultatif ad hoc, qui compte se rendre début mai en Haïti, restera engagé dans ce processus. Il continuera à accompagner Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Albert Ramdin, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des États américains.

M. Ramdin (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil de sécurité, de l'occasion qui est donnée à l'Organisation des États américains (OEA) de prendre la parole à ce débat important sur les faits nouveaux survenus en Haïti. L'engagement du Mexique remonte à loin et nous vous remercions vivement, ainsi que les autres États Membres et les Observateurs permanents auprès de l'Organisation, pour l'assistance que vous avez apportée à l'OEA au cours de l'année dernière afin de faciliter notre travail en Haïti.

Cette invitation du Conseil de sécurité réaffirme également la collaboration étroite et permanente qui existe sur le terrain en Haïti entre l'ONU et le Secrétariat de l'Organisation des États américains. Permettez-moi, à ce point, de féliciter M. Hédi Annabi pour les qualités de direction dont il a fait preuve à l'appui d'Haïti et des nombreuses missions menées dans ce pays par les dirigeants de l'OEA et le Conseil permanent des l'Organisation des États américains.

Comme nous l'avons entendu ce matin, la République d'Haïti se trouve à un moment critique et unique de son histoire. Nous pensons que, depuis les élections présidentielles de 2006, Haïti a, grâce à l'approche inclusive adoptée par le Président René Garcia Préval, créé un climat politique relativement stable, et que, grâce aux efforts déployés par la Police nationale d'Haïti et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), il est parvenu à améliorer le climat sécuritaire et a été en mesure d'élaborer un programme de reconstruction social et économique, entre autres faits nouveaux positifs. Cela dit, force nous est de reconnaître que des défis subsistent, comme l'a très bien souligné le Représentant spécial ce matin.

Ces événements importants, conjugués à un haut niveau de solidarité et d'appui de la communauté internationale et de l'hémisphère, si l'on se réfère au passé, jettent, selon nous, un fondement solide pour lancer un processus de création d'emplois, de production, d'investissement et de création de revenus. Si, dans le passé, on a mis l'accent sur le renforcement et le maintien de la démocratie, le processus électoral et une gouvernance stable, nous pensons qu'il est temps de réorienter nos efforts collectifs, avec l'appui

des secteurs privés national et international, pour créer des perspectives économiques grâce à des initiatives à court terme, et de jeter parallèlement les fondements de la croissance et du développement à travers les structures appropriées, en investissant dans l'éducation, la santé, le secteur agricole, ainsi que dans l'atténuation et la réduction des risques associés aux catastrophes naturelles.

L'Organisation des États américains, sur la base des priorités fixées par le Gouvernement haïtien, poursuivra son travail dans le domaine de l'état civil, notamment le renforcement du processus électoral en fournissant des cartes d'identité électorales à plus de 95 % de la population adulte. Grâce à ce processus, nous jetterons les fondements du tout premier registre d'état civil moderne en Haïti. Nous continuerons également d'appuyer le Conseil électoral provisoire au cours des prochaines élections sénatoriales partielles et lors de sa transformation en Conseil électoral permanent. Nous poursuivrons le processus de renforcement des capacités commerciales que nous avons lancé, nous appuierons le développement qui vient de commencer et nous prendrons des initiatives dans le domaine des droits de l'homme, notamment en faveur des handicapés. Nous appuierons également les autorités haïtiennes qui, par l'entremise du Président Préval, appellent à une réforme constitutionnelle, et peut-être aussi dans les domaines particuliers de la réforme et du renforcement du système judiciaire.

Quelles que soient les activités menées, l'OEA estime qu'elles doivent toujours inclure un objectif intersectoriel – le renforcement des institutions gouvernementales et des capacités pour mettre en œuvre le programme de reconstruction prioritaire d'Haïti. Nous pensons également qu'il est de la plus haute importance de mettre l'accent sur la durabilité des progrès, ce qui renforcera la confiance parmi les Haïtiens et la communauté internationale, et générera sans nul doute un appui accru.

La conférence internationale des donateurs sur Haïti, qui se tiendra la semaine prochaine à Washington, dont l'objectif principal très encourageant est de développer un nouveau paradigme de coopération en faveur de la croissance et des perspectives d'avenir, sera selon nous l'occasion de regrouper tous ces engagements en adoptant un cadre de coopération et de partenariat international propre à assurer une coordination efficace des mécanismes de gouvernance. Nous pensons également que nous

devons continuer d'encourager les partenariats avec le secteur privé en Haïti et à l'extérieur du pays, ainsi qu'avec la société civile dans son ensemble et la diaspora haïtienne.

Pour terminer, si le développement politique, social et économique d'Haïti est avant tout une responsabilité qui incombe à Haïti, nous pensons que la communauté internationale est dans l'obligation d'accompagner le processus de dialogue et de reconstruction en Haïti sur les plans politique et financier.

Je saisis donc cette occasion pour réaffirmer, au nom du Secrétaire général José Miguel Insulza, que l'Organisation des États américains soutient vigoureusement le Gouvernement et le peuple de la République d'Haïti qui s'efforcent de continuer de renforcer le processus démocratique et d'améliorer le développement socioéconomique et la sécurité au profit de l'ensemble de la population haïtienne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Pedro Medrano, Directeur du Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme alimentaire mondial.

M. Medrano (*parle en anglais*) : Au nom de la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), Josette Sheeran, je voudrais commencer par remercier sincèrement le Conseil de sécurité d'avoir convié le Programme alimentaire mondial à exposer ses vues sur les défis et les possibilités que la situation qui règne actuellement en Haïti présente pour le système des Nations Unies et la communauté internationale.

Le PAM est convaincu que, comme il est indiqué dans le récent rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2009/129), les niveaux actuels de pauvreté, de dénuement et de souffrance dans le pays sont clairement incompatibles avec la stabilité à long terme. Même sans nouvelles menaces météorologiques, l'état actuel des infrastructures de santé et d'assainissement et le fait que l'insécurité alimentaire persiste constituent des défis gigantesques.

Comme le Conseil le sait bien, environ 70 % de la population n'ont pas accès aux services de santé élémentaires ni aux installations sanitaires. La moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable. Avant même la dernière série d'ouragans, la production

agricole ne couvrait que 30 à 50 % des besoins, la plupart des exploitants agricoles ne produisant de vivres que pour six à huit mois de l'année.

La crise financière mondiale fait courir le risque d'une nouvelle dégradation en raison de la baisse des transferts de fonds. Des rapports récents indiquent que les transferts de fonds vers Haïti ont commencé à baisser en janvier 2009 et qu'ils accusent aujourd'hui une baisse de 10 % par rapport à l'année passée. Ces mêmes rapports indiquent aussi qu'en moyenne, 77 % des transferts de fonds servent aux dépenses quotidiennes de base que sont l'alimentation, le logement, les services d'utilité publique, l'habillement et la santé. L'effet de cette diminution des transferts de fonds risque même d'effacer la diminution actuelle des prix des denrées alimentaires importées et d'avoir de graves incidences sur la vulnérabilité des ménages, la pauvreté et la faim.

En 2008, face aux prix élevés des denrées alimentaires, aux catastrophes naturelles et à l'extrême pauvreté, le Programme alimentaire mondial a levé plus de 100 millions de dollars pour fournir une aide alimentaire à plus de 2,5 millions d'Haïtiens. Aujourd'hui, ce chiffre est passé à 2,8 millions, qui affrontent une malnutrition chronique et le risque de perdre leurs moyens de subsistance parce qu'ils n'ont pas accès aux routes, aux marchés ni aux services de base.

Le Programme alimentaire mondial restaure certaines ressources et infrastructures clefs des collectivités pour les populations tant rurales qu'urbaines en assurant une nutrition minimale et en menant des actions sociales et éducatives à l'intention des femmes, des enfants et des personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire. Nous considérons qu'il s'agit là de dispositifs servant de filet de protection, qui améliorent l'état nutritionnel et sanitaire des plus vulnérables tout en améliorant leur accès à l'éducation et en protégeant leurs moyens de subsistance.

Je crois qu'il est très important d'insister sur le fait que pour donner de meilleures possibilités de subsister dans les zones rurales, le Programme alimentaire mondial est déterminé à collaborer avec ses partenaires afin de surmonter les nombreux obstacles qui limitent actuellement sa capacité d'acheter sur place auprès des petits exploitants haïtiens les denrées alimentaires dont il a besoin pour ses programmes.

Le sommet sur Haïti qui doit se tenir prochainement à Washington, représente une occasion importante de mettre au point un nouveau modèle en matière de sécurité économique et sociale. Le Programme alimentaire mondial est très attaché à la stabilisation socioéconomique et au développement d'Haïti, dans le cadre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, de l'évaluation des besoins après les catastrophes, ainsi que du plan que le Gouvernement haïtien présentera à la conférence de Washington.

Le Programme alimentaire mondial, comme d'autres institutions des Nations Unies et d'autres donateurs, recommande vivement une stratégie s'efforçant de garantir aux couches les plus pauvres de la population un accès à l'emploi et aux services sociaux de base en matière de santé, de nutrition, d'alimentation et d'éducation, tout en créant des infrastructures et des revenus et en améliorant la sécurité alimentaire et la viabilité environnementale. Cette stratégie repose sur le ferme engagement de faire en sorte que les autorités haïtiennes gèrent et dirigent le processus décisif de développement socioéconomique dans lequel elles sont engagées. Nous pensons et espérons sincèrement que non seulement ces mesures permettront de réduire le risque de nouveaux troubles civils, mais qu'elles constitueront également le meilleur investissement possible pour l'avenir du pays.

Il est indéniable que, bien que la situation en matière de sécurité se soit améliorée en Haïti depuis le début du déploiement de la Mission en 2004, la population haïtienne a besoin de constater des améliorations plus tangibles dans sa vie quotidienne. Une population pauvre, affamée et sans espoir n'est tout simplement pas compatible avec la stabilité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Yvonne Tsikata, Directrice nationale pour les Caraïbes à la Banque mondiale.

M^{me} Tsikata (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre part au présent débat sur Haïti. Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé détaillé sur la situation sécuritaire en Haïti. Conformément à ce qui m'a été demandé, je vais brièvement présenter le programme de la Banque mondiale en Haïti et évoquer

aussi notre collaboration avec le système des Nations Unies.

L'intervention de la Banque mondiale en Haïti obéit à une stratégie intérimaire pour 2007-2008. Cette stratégie intérimaire repose sur deux piliers qui recouvrent nombre des questions évoquées par les orateurs, à savoir, premièrement, rendre espoir à la population en aidant le Gouvernement à obtenir des résultats rapides en matière de prestation de services de base et de création d'emplois et, deuxièmement, rétablir la crédibilité des institutions haïtiennes en approfondissant les réformes qui encouragent la bonne gouvernance et le développement institutionnel à long terme.

La stratégie intérimaire prévoyait pour 2007 un programme de cinq dons de l'Association internationale de développement (IDA) pour un montant total de 68 millions de dollars, qui ont tous été approuvés comme prévu, dans les domaines de l'électricité, de la gouvernance économique, de l'eau et de l'assainissement dans les zones rurales, de l'éducation et de la réduction des risques de catastrophe.

En 2008, la Banque mondiale a multiplié par trois son aide par rapport au niveau prévu par la stratégie, en réponse aux crises alimentaire et climatique. Pour être précis, les montants approuvés par l'IDA ont augmenté de 39 millions de dollars répartis sur quatre projets concernant les domaines du relèvement d'urgence, de la formation des enseignants et du développement des collectivités urbaines, ainsi qu'une aide budgétaire et la riposte à la crise alimentaire.

En ce qui concerne l'avenir, nous sommes actuellement en train de préparer une nouvelle stratégie d'assistance au pays pour la période 2009-2012, qui sera présentée à notre Conseil des administrateurs en juin. La stratégie envisagée s'axe sur trois domaines : premièrement, la promotion de la croissance et du développement local; deuxièmement, l'investissement dans le capital humain; et, troisièmement, la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes. L'ensemble de cette stratégie est caractérisé par une approche à deux volets qui conjugue l'édification à long terme des institutions et l'appui au Gouvernement pour obtenir des résultats rapides et visibles.

Même pendant la préparation de cette stratégie, nous avons apporté une aide afin de pallier les effets extrêmement dévastateurs des tempêtes tropicales et

des ouragans survenus au mois d'août dernier. Plus précisément, nous avons préparé et approuvé un projet doté de 20 millions de dollars pour la reconstruction d'urgence de ponts et la réduction de la vulnérabilité, et nous avons consacré 5 millions de dollars supplémentaires au financement de la reconstruction d'urgence des écoles ainsi que 5 autres millions de dollars à la fourniture d'eau potable et de services d'assainissement dans les zones rurales.

Notre branche « secteur privé », à savoir la Société financière internationale, qui a déjà réalisé des investissements à hauteur de plus de 50 millions de dollars en Haïti, va encourager le développement du secteur privé grâce à un programme de prêts directs et d'assistance technique. Cet effort va se concentrer sur trois principaux secteurs, c'est-à-dire les marchés financiers, et plus particulièrement le financement du commerce, le microcrédit et les petites et moyennes entreprises; l'industrie manufacturière; et les infrastructures. Une assistance technique sera également fournie notamment dans les domaines de la gestion des petites et moyennes entreprises, des zones franches, de la promotion de l'investissement et de l'amélioration des indicateurs du projet « Doing Business ».

Pour ce qui est de la collaboration avec les Nations Unies, en Haïti nous travaillons en étroite coopération avec l'ONU et d'autres partenaires de développement, aussi bien en matière de coordination générale entre les donateurs qu'au niveau spécifique de chaque projet auquel nous participons en partenariat. Je voudrais mentionner quatre exemples spécifiques en ce qui concerne les Nations Unies.

Le premier est une initiative conjointe entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la Banque mondiale pour remettre en état les infrastructures dans le quartier chaud de Martissant à Port-au-Prince.

Nous avons également un partenariat solide avec le Programme alimentaire mondial en vue de réduire la malnutrition. Nous avons organisé une série de missions conjointes et collaborons avec d'autres partenaires tels que l'UNICEF, l'Organisation panaméricaine de la santé, la Banque interaméricaine de développement et la United States Agency for International Development. Ces réunions ont permis aux participants et aux organismes d'identifier

plusieurs actions spécifiques à mener au cours des prochains mois.

Nous continuons de travailler en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole sur des questions liées à l'alimentation et à l'agriculture à la suite des missions conjointes que nous avons menées l'année dernière après la crise alimentaire.

Enfin, nous avons aidé le Gouvernement haïtien par le biais d'une mission conjointe menée avec l'ONU et l'Union européenne sur l'évaluation des besoins à la suite des quatre tempêtes tropicales et ouragans. Comme d'autres orateurs l'ont signalé, les dégâts causés par ces catastrophes naturelles étaient sans précédent. La situation est aggravée par la crise financière mondiale dont les effets sont ressentis essentiellement par le biais des envois de fonds.

En même temps, des possibilités à exploiter existent aujourd'hui pour Haïti. Comme l'a dit le Président Bob Zoellick lors de sa visite en Haïti en octobre, le succès de la MINUSTAH, qui a réussi à stabiliser la situation dans le pays, doit s'accompagner d'avantages en matière de développement économique grâce à un appui bilatéral et multilatéral énergique. La prochaine conférence des donateurs qu'accueillera la Banque interaméricaine de développement à Washington le 14 avril, donnera à l'appui international une occasion importante de se manifester et à la communauté internationale de donner la preuve concrète de son appui au Gouvernement et au peuple haïtiens. Nous demandons instamment qu'un appui énergique, constant et global soit fourni au moyen de la conférence des donateurs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Dora Currea, Directrice générale du Département géographique des Caraïbes de la Banque interaméricaine de développement.

M^{me} Currea (*parle en anglais*) : Haïti est le plus vulnérable des pays membres de la Banque interaméricaine de développement (BID) : ses taux de pauvreté sont les plus élevés et certains de ses indicateurs les plus problématiques. Quelque 7,5 millions de Haïtiens vivaient en deçà du seuil de pauvreté avant même les nombreuses crises de 2008. Lorsqu'un nouveau Gouvernement est arrivé au pouvoir en 2007, il a suscité des espoirs et, pour la première fois, la croissance du produit intérieur brut

par habitant a été positive. Un certain degré de stabilité politique, sociale et économique a été atteint. Il est indéniable que les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti y ont été pour quelque chose.

Mais l'augmentation du prix du pétrole et des denrées alimentaires en 2008 a provoqué des émeutes qui ont entraîné la chute du Gouvernement et plongé encore plus de Haïtiens dans l'extrême pauvreté. L'année 2008 s'est avérée une année exceptionnellement difficile, même au vu de l'histoire turbulente d'Haïti. Ces événements ont fait porter les efforts sur les secours en cas de catastrophe, mais le moment est désormais venu de relancer la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Gouvernement. Pour veiller à ce que cette stratégie améliore rapidement le bien-être de la majorité des Haïtiens, il faut renouveler le partenariat avec les donateurs.

C'est le but de la conférence qui doit se tenir le 14 avril au siège de la BID. Nous sommes heureux d'accueillir cette conférence. La BID est la source principale de financement multilatéral d'Haïti. Les pays membres de la BID verseront la contribution la plus importante une fois qu'Haïti se verra accorder un allègement de sa dette dans le courant de l'année. En outre, le financement se fera à partir de sources internes. En réponse aux chocs de 2008, nos gouverneurs ont doublé le financement accordé à Haïti, le portant à 100 millions de dollars, réaffirmant ainsi la solidarité de cette institution avec son pays membre le plus vulnérable.

Le rapport Collier, demandé par le Secrétaire général, est une contribution clef à la conférence. Il a appelé l'attention sur les chances de succès en Haïti à condition que, dans quelques secteurs prioritaires, une action coordonnée et immédiate soit menée pour mettre en œuvre une stratégie axée sur la création d'emplois.

La conférence sollicitera des fonds pour la reconstruction et le redressement économique. Les projets prioritaires du Gouvernement portent sur des investissements dans des écoles, des hôpitaux et la fourniture de l'eau, ainsi que sur des mesures de promotion de la sécurité alimentaire et de protection de l'environnement en préparation de la prochaine saison des ouragans. Les projets prioritaires aideront Haïti à rétablir le niveau de prestation des services sociaux qui existait avant les ouragans. Les investissements dans

les routes et l'électricité ont pour objectif de favoriser les activités de production. Le Gouvernement espère que les donateurs promettent de nouveaux fonds ou redirigeront les ressources existantes vers le financement de ces projets prioritaires.

Les projets de travaux publics ne sont pas, cependant, la seule source de création d'emplois. Les autorités ciblent également les investissements privés afin qu'ils tirent parti d'un accès sans précédent au marché des États-Unis.

Plus précisément, la conférence sollicitera des promesses de contributions au titre de l'appui budgétaire. En dépit des chocs externes de 2008, les autorités haïtiennes ont réussi à maintenir la stabilité économique et à respecter les engagements pris dans le cadre du programme du Fonds monétaire international, ce qui est une condition essentielle pour l'allègement de la dette. Pour combler le déficit de financement pour l'exercice budgétaire en cours, les autorités ont réduit de 75 millions de dollars le budget d'investissements et utiliseront 50 millions de dollars de la Banque centrale en crédit de soudure. Ainsi, les autorités recherchent d'urgence 125 millions de dollars au titre de l'appui budgétaire.

Enfin, la conférence cherchera à parvenir à un accord sur un nouveau modèle de coopération. Le partenariat renouvelé est fondé sur la responsabilité mutuelle. Les autorités haïtiennes procéderont à des réformes pour renforcer la gouvernance et améliorer le climat des affaires. Les donateurs sont invités à appuyer ces réformes, qui cherchent à assurer une durabilité et une efficacité accrues, tout en alignant leurs programmes sur les priorités du Gouvernement et en fournissant des ressources via le budget.

Comme le Secrétaire général l'a dit récemment dans un éditorial dans *The New York Times*, c'est l'heure de vérité pour Haïti. Nous espérons qu'à la conférence du 14 avril, les donateurs investiront dans Haïti et prépareront la voie à des investisseurs potentiels.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Fabiancic, Directeur adjoint du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

M. Fabiancic (*parle en espagnol*) : En ma qualité de membre de l'équipe des directeurs régionaux du

système des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, je me félicite, au nom de la Directrice, Rebecca Grynspan, de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil de sécurité sur la question concernant Haïti.

La visite de haut niveau effectuée récemment par le Conseil de sécurité en Haïti et celle effectuée par le Secrétaire général en compagnie de l'ancien Président des États-Unis, Bill Clinton, ont suscité de grands espoirs, tant en Haïti qu'au sein de la communauté internationale et ont considérablement favorisé l'instauration d'un climat propice à la réaffirmation et à la revitalisation de l'attachement inébranlable de la communauté internationale au succès d'Haïti. Ces visites ont mis en lumière le bon travail réalisé par les autorités et le peuple haïtiens, avec l'aide de la communauté internationale, pour remettre le pays sur la voie du redressement et du développement après une série de crises et de catastrophes naturelles sans précédent en 2008.

Le Gouvernement de la Premier Ministre Michelle Pierre-Louis a réussi à maintenir la stabilité macroéconomique. Grâce à l'aide de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), les organismes du système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales (ONG), elle a pu réagir vigoureusement à la crise alimentaire et au chaos provoqué par les ouragans qui se sont abattus sur le pays. Néanmoins, Haïti continue d'être confronté à d'énormes difficultés. La gouvernance est faible, le relèvement après les pertes et les dégâts causés par les catastrophes naturelles est lent, et l'approvisionnement alimentaire ne répond pas à la demande.

C'est un moment à saisir pour Haïti, car il existe un consensus quant à ce qui doit être fait au cours des prochaines années. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté a permis d'identifier les grandes priorités nationales, les initiatives et les efforts nécessaires pour mettre Haïti sur la voie du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet égard et conformément au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de l'année dernière, à la fin de l'année dernière, le Gouvernement haïtien et le système des Nations Unies ont convenu d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour Haïti pour la période allant de 2009 à 2011.

À l'heure actuelle, le Gouvernement mène des efforts énergiques en vue de recenser les programmes et les efforts prioritaires à présenter à Washington le 14 avril à la conférence de haut niveau des donateurs. Cet événement sera non seulement l'occasion pour les donateurs de renouveler leurs engagements et d'accroître l'aide économique accordée à Haïti, mais il permettra également de renforcer la stabilité du pays, notamment en renouvelant le partenariat entre le Gouvernement haïtien et la communauté internationale, et surtout entre les Haïtiens eux-mêmes. Nous sommes certains que le Gouvernement haïtien présentera, à cette conférence, une vision claire et consensuelle pour aller de l'avant.

La nécessité d'élaborer une stratégie économique solide et ciblée a fait l'objet d'une analyse en profondeur par le professeur Paul Collier et d'autres collègues éminents. Les organismes des Nations Unies se sont faits l'écho des approches figurant dans le rapport. Cependant, il n'y aura pas de développement économique sans réduction de la vulnérabilité de la population la plus pauvre. Je tiens donc à souligner qu'il importe de promouvoir un programme social équitable et ouvert à tous. Nous pensons que les programmes économiques et sociaux doivent se renforcer mutuellement : un programme économique ayant pour but de créer des emplois durables est une nécessité absolue, et cela aura indubitablement un impact important sur la réduction de la pauvreté. Cet impact sera encore plus grand s'il est complété en même temps par un programme social qui vienne en aide aux plus vulnérables et aux personnes dans le besoin, en accordant une attention toute particulière à la situation des enfants et des femmes. S'ils sont bien coordonnés et intégrés, ces deux programmes permettraient de véritablement consolider la paix sociale et la stabilité. Progresser dans le domaine social est essentiel afin de nous donner le temps nécessaire pour que le programme économique s'implante fermement et se développe, par là même créant les conditions nécessaires pour que des investissements importants reviennent en Haïti.

Nous estimons qu'il est essentiel et urgent de mettre en place des mesures encourageant la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes, de promouvoir des activités à forte intensité de main-d'œuvre dans l'agriculture qui augmentent la capacité de production des terres et respectent l'environnement,

et d'améliorer la qualité des services de base et l'accès à ceux-ci.

En raison des limites de temps, je ne vais pas énumérer tous les résultats et toutes les contributions au développement haïtien réalisés par les institutions des Nations Unies. Je ne vais pas non plus vous décrire en détail les importantes améliorations réalisées en matière de coordination entre les institutions et entre les institutions et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La récente mission de haut niveau du Conseil de sécurité a pu le constater sur le terrain. Les institutions des Nations Unies ont l'expérience, les connaissances et l'engagement nécessaires pour appuyer et aider le Gouvernement haïtien à atteindre ses priorités nationales. Les activités du système des Nations Unies s'inscrivent dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement susmentionné. Nous trouvons préoccupant le décalage important entre le financement nécessaire pour mener à bien ces projets et les ressources réellement disponibles. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que l'on ne dispose que de 26 % des fonds nécessaires.

Après les catastrophes naturelles de 2008, le Gouvernement haïtien et le système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, ont adopté une approche assez novatrice pour évaluer les dommages et les pertes et pour identifier ce qu'il faut faire pour relever la plupart des communautés touchées. Les conclusions de cette évaluation sont très claires et seront utiles lorsqu'il sera temps de reconstruire. Elles montrent également qu'il est urgent et essentiel de traiter de la question de la vulnérabilité extrême d'Haïti aux catastrophes naturelles. Dans le cas contraire, nous risquons de perdre irrémédiablement une grande partie des investissements qui ont été réalisés pour son développement.

Je tiens également à saisir cette occasion pour mentionner qu'un état de droit pleinement opérationnel est essentiel pour garantir la solidité des programmes économiques et sociaux. C'est la raison fondamentale pour laquelle, grâce au Plan-cadre pour l'aide au développement, les institutions des Nations Unies se sont engagées à redoubler d'efforts pour renforcer et moderniser les institutions haïtiennes dans l'ensemble du territoire national et pour promouvoir le dialogue démocratique.

Si nous nous félicitons certes des progrès actuels en Haïti, la situation est précaire et assurer la durabilité de ce qui a été réalisé est un défi de taille. Nous ne pouvons pas oublier la dure réalité quotidienne que connaissent des milliers d'Haïtiens. Les institutions des Nations Unies coopèrent depuis longtemps avec Haïti et espèrent continuer d'être un partenaire apprécié, fiable et efficace.

Les Directeurs régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes se sont fermement engagés à mettre en œuvre avec succès les programmes des institutions du système des Nations Unies, en appuyant les priorités nationales, conformément à nos mandats, et en étroite coopération avec la MINUSTAH afin de progresser dans le domaine économique et social et d'améliorer la gouvernance démocratique en Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Corinne Delechat, chef de la Mission du Fonds monétaire international en Haïti.

M^{me} Delechat (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de son invitation et de l'occasion qui m'est donnée de faire cet exposé.

La situation en Haïti s'est considérablement améliorée depuis 2004, comme d'autres l'ont noté. Mais nous devons toujours faire face à d'importants défis. Au cours des cinq dernières années, Haïti a fait de grands progrès dans le domaine de la gestion macroéconomique, en partenariat avec le Fonds monétaire international, mais également grâce au ferme appui des donateurs et à une amélioration de la sécurité grâce à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La croissance réelle du produit intérieur brut est devenue de nouveau positive; l'inflation est tombée de 40 % à moins de 5 % aujourd'hui; la discipline budgétaire a été rétablie et les réserves internationales ont augmenté. Malgré les chocs sans précédent de 2008 – non seulement les ouragans, mais également les prix alimentaires élevés – les autorités ont pu préserver la stabilité macroéconomique et maintenir le cap dans leur programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Cependant, cela n'a pas été aisé et ces résultats durement acquis restent très fragiles.

Premièrement, une situation politique de plus en plus tendue peut compliquer la prise de décisions économiques dans la période à venir. Je partage ici l'analyse de l'Ambassadeur Annabi. Ces derniers mois,

les tensions politiques ont ralenti l'adoption du budget et des mesures de gouvernance économique nécessaires pour obtenir un allègement important de la dette. Les prochaines élections sénatoriales risquent également de compliquer des relations déjà difficiles entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Des efforts devront être faits pour établir un vaste consensus politique autour des efforts déployés par le Gouvernement pour maintenir la stabilité macroéconomique et pour relever le niveau de vie des pauvres.

Deuxièmement, la crise mondiale commence à toucher Haïti, essentiellement par le biais des liens commerciaux et financiers. Nous nous attendons à ce que les effets d'une plus faible demande d'exportations et de la diminution des transferts de fonds sur le déficit de la balance courante soient compensés par une baisse du prix des denrées alimentaires et du carburant. La baisse du prix des importations a contribué également à faire baisser l'inflation, mais elle crée aussi une baisse importante des recettes douanières, évaluée à environ 50 millions de dollars pour l'année budgétaire 2009 si aucune mesure supplémentaire n'est prise. Dans le secteur financier, pour le moment, les banques commerciales semblent toujours bien capitalisées et profitables, mais la qualité des portefeuilles de prêt devrait être suivie de près.

Le Fonds a intensifié ses efforts pour aider Haïti à répondre à l'impact négatif de la crise mondiale ainsi qu'aux ouragans de l'année dernière. Le 11 février, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé une augmentation de 37 millions de dollars sous la forme d'un appui supplémentaire, la deuxième augmentation dans le cadre de l'accord actuel avec la FRPC; la première augmentation avait été adoptée pour répondre au prix élevé des denrées alimentaires. Depuis 2006, Haïti a reçu au total 136 millions de dollars au titre de la FRPC. L'augmentation fournie par le Fonds en février est d'un montant à peu près égal à l'appui budgétaire supplémentaire annoncé par les donateurs suite aux ouragans. Nous espérons qu'ils verseront rapidement cette aide.

Haïti est d'autre part en voie de recevoir près d'un milliard de dollars au titre d'un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, cela d'ici fin juin. Entre 35 et 40 millions de dollars économisés sur le montant annuel du service de la dette permettraient de libérer des ressources pour des dépenses relevant de la

réduction de la pauvreté. Les conditions nécessaires pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative comprennent des améliorations dans plusieurs domaines (santé, éducation, mobilisation des recettes intérieures, gestion de la dette et gouvernance). Le personnel du FMI et de la Banque mondiale suit de près les progrès dans ces domaines, et il est prêt à agir rapidement pour alléger la dette d'Haïti une fois que les mesures de réforme restantes auront été mises en œuvre.

Étant donnés les besoins immenses même avant les ouragans, les autorités haïtiennes demandent, à la conférence des donateurs de haut niveau qui aura lieu à la mi-avril, 125 millions de dollars supplémentaires sous la forme d'une aide budgétaire et plus de 700 millions de dollars supplémentaires pour le financement de projets. Cette nouvelle aide budgétaire leur permettrait de combler un déficit budgétaire de 50 millions de dollars et de financer des projets d'investissement essentiels. Les ressources demandées pour les projets seront affectées aux priorités dans le cadre de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et du programme de reconstruction après les ouragans. Cependant, à ce jour, peu de ressources supplémentaires ont été identifiées, et la conférence d'avril risque donc de ne pas être un succès. Cela, à son tour, saperait davantage encore les efforts des autorités et ce dans le contexte d'une enveloppe globale de soutien budgétaire pour Haïti qui est déjà en baisse.

Le FMI est résolu à aider Haïti à présenter son cas à la communauté internationale et enverra une délégation à la conférence dirigée par le Directeur général adjoint. Nous exhortons les autres donateurs à se rendre à la conférence de Washington, et à fournir le financement dont le besoin se fait cruellement sentir. Nous pensons qu'un appui insuffisant au budget des autorités pourrait empêcher la mise en œuvre de projets d'investissement indispensables à la création d'emplois, à l'appui à la croissance et à l'amélioration du niveau de vie. Cela risquerait de compromettre la stabilité politique et sociale. Haïti a besoin d'une aide extérieure plus efficace et plus fiable, essentiellement sous forme d'appui budgétaire.

Pour l'avenir, il subsiste d'importantes difficultés si l'on souhaite consolider les acquis de la stabilisation, favoriser la croissance et réduire la pauvreté en période de ralentissement mondial. À moyen terme, il sera important de réduire les goulots d'étranglement

structurels et institutionnels, de développer les ressources nationales pour appuyer des dépenses sociales et d'équipements plus importantes, de développer le secteur financier et de créer des conditions favorables pour que l'investissement du secteur privé permette de stimuler les exportations, réaliser une croissance durable et réduire la pauvreté. Les avantages potentiels de cette approche ont été soulignés dans un rapport récent du Professeur Paul Collier. Le rapport suggère utilement d'axer les mesures sur quelques secteurs clefs, tels que la promotion des zones franches industrielles, pour tirer parti de l'accès préférentiel au commerce avec les États-Unis.

Comme l'a dit le Secrétaire général, il y a de l'espoir pour Haïti. Le partenariat international renouvelé dans l'esprit d'une responsabilité mutuelle peut aider Haïti à tourner la page.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il y a encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. Avec l'assentiment des membres du Conseil, j'ai l'intention de suspendre la séance jusqu'à 16 heures.

La séance est suspendue à 13 h 5.